



ENQUETE PUBLIQUE

**DEMANDE D'AUTORISATION
D'OUVERTURE DE TRAVAUX
D'EXPLOITATION DE MINES
D'HYDROCARBURES LIQUIDES
PRESENTEE PAR LA SOCIETE
VERMILION REP SAS**

REUNION PUBLIQUE

**LE JEUDI 11 JUIN A 20 H 30
SALLE COMMUNALE
DE LEUDEVILLE**

Compte-rendu de la réunion publique du 11 juin 2015

**Tenue dans le cadre de l'enquête publique relative à la
demande d'autorisation d'ouverture de travaux
d'exploitation de mines d'hydrocarbures des
« Concessions de Vert-Le-Grand et La Croix-Blanche, la
société Vermilion.**

SOMMAIRE

1. PREAMBULE	2
2. COMPTE-RENDU THEMATIQUE	3
2.1. INTRODUCTION	3
2.1.1. Présentation du commissaire enquêteur	3
2.1.2. Les intervenants	3
2.1.3. Présentation du rôle du commissaire enquêteur	4
2.1.4. Présentation des objectifs, du déroulé et des règles du jeu de la réunion par Marie-Catherine Bernard animatrice	5
2.1.5. Présentation des grandes lignes de la demande soumise à enquête publique - Vermilion	6
2.2. QUESTIONS/REPONSES	10
2.2.1. Les observations d'ordre général : les inquiétudes relatives à l'exploration et l'exploitation des gaz et huiles de schistes	10
2.2.2. L'arrêté d'enquête publique : les intitulés, le périmètre	16
2.2.3. Le projet de forage et ses impacts	19
2.2.4. Autres questions	24
3. PV DE LA REUNION	29

1. PREAMBULE

On trouvera ci-dessous le compte-rendu de la réunion publique qui s'est tenue dans le cadre de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation d'ouverture de travaux d'exploitation de mines d'hydrocarbures des « Concessions de Vert-Le-Grand et La Croix-Blanche, la société Vermilion. Cette réunion s'est tenue le 11 juin 2015 de 20h30 à 22h48 à la salle de la Mairie de Leudeville. Elle a réuni environ 200 personnes.

Ce compte-rendu se compose de trois parties

- Les documents présentés lors de la réunion publique et préparés pour cette réunion mais n'ayant pas pu être projetés (joint au présent compte-rendu)
- Le compte rendu thématique reprenant les questions et réponses selon l'ordre du jour établi par Monsieur le Commissaire enquêteur et présenté aux participants en introduction de la réunion
- Le procès-verbal de la réunion reprenant les interventions dans l'ordre de leur apparition

Est également joint à ce compte-rendu la plaquette d'information distribuée aux participants par la Société Vermilion.

2. COMPTE-RENDU THEMATIQUE

Dans cette première partie sont regroupées les questions/réponses selon le plan de la réunion établi par Monsieur le Commissaire enquêteur. Les prises de paroles ne comportant pas de questions ou reprenant des questions déjà posées sont regroupés pour chacune des parties sous le terme « remarques ».

2.1. INTRODUCTION

2.1.1. Présentation du commissaire enquêteur

Monsieur Bernard souhaite la bienvenue aux participants à la réunion, puis se présente. Henri Bernard est enquêteur pour l'enquête publique en question, il a fait le choix d'organiser cette réunion publique et d'échange compte tenu du nombre important de demandes formulées dans le registre pour sa tenue et ce afin que chacun puisse être informé et puisse poser ses questions et obtenir des réponses.

Il en a informé le Tribunal administratif. Puis la société Vermilion et Monsieur le Maire ont mis en place les modalités logistiques permettant la tenue de la réunion.

Le programme sera présenté par Madame Bernard qui animera la réunion. Monsieur H. Bernard a retenu la société Res publica, spécialiste en la matière, sur la suggestion du président du Conseil national des Commissaires enquêteurs qui avait déjà utilisé cette société afin d'animer des réunions publiques. Res publica est une société indépendante.

Le commissaire enquêteur demande ensuite aux intervenants de se présenter.

2.1.2. Les intervenants

- **D. KERWIN** : Président et directeur général de Vermilion en France.
- **P. ETCHEVERRY** : société Vermilion, responsable étude en charge du suivi du dossier d'enquête
- **C. RADDADI** : géologue de Vermilion, en charge des projets en Essonne.
- **B. VRIELYNCK** : géologue au CNRS, spécialiste en paléogéographie, l'étude des paléo environnements. C'est H. Bernard qui a choisi Monsieur Vrielynck, géologue indépendant, de façon à ce qu'il n'y ait aucun rapprochement avec la société Vermilion, et d'autres sociétés pétrolières. Il est complètement indépendant dans ses activités.
- **M. VAN DEN BOGAARD** : DRIEE, en charge de veiller à l'application des réglementations issues du code minier. Il assure également la police de l'eau sur un aquifère profond en l'occurrence l'aquifère Albien
- **L. OLIVÉ** : responsable de l'unité territoriale de la DRIEE en Essonne.

2.1.3. Présentation du rôle du commissaire enquêteur

H. Bernard a déjà participé à plus de 50 enquêtes sur des sujets divers et variés, principalement sur des sujets techniques. Voici un résumé de la manière dont se déroule une enquête publique et dont le commissaire la conduit.

Devenir commissaire enquêteur est un acte volontaire. La personne doit faire acte de candidature. S'il est retenu, le candidat se présente au Tribunal administratif, puis est convoqué devant une commission qui est chargée de l'interroger et de voir dans quelle mesure le candidat est capable de répondre aux objectifs demandés pour l'accomplissement de la mission de commissaire enquêteur. Si la candidature est retenue, la personne figure sur des listes d'aptitudes valables 4 ans. Au bout de ces 4 années, la personne repasse devant la commission.

Lorsque la Préfecture reçoit un projet d'enquête publique, elle le transmet au Tribunal administratif afin de nommer un commissaire enquêteur et demander au candidat dans quelle mesure il peut réaliser cette enquête. Le candidat peut ensuite accepter ou pas. Parallèlement est nommé systématiquement un commissaire enquêteur suppléant au cas où le commissaire titulaire ne pourrait pas assurer à l'enquête. Le Tribunal saisi de la demande nomme le commissaire enquêteur et son suppléant. Cette décision administrative est envoyée à la Préfecture qui peut ainsi déclencher l'ouverture de l'enquête publique.

La première mission du Commissaire enquêteur est de prendre contact avec la Préfecture pour vérifier que le dossier est cohérent et recevable et préparer l'arrêté d'ouverture de l'enquête : cela concerne les avis d'enquête, la publicité, et surtout les lieux dans lesquels se déroulent les permanences.

Le commissaire enquêteur étudie en détail le dossier, convoque le pétitionnaire et l'interroge sur le contenu du dossier afin d'être en mesure de répondre aux attentes du public et discuter avec les personnes concernées durant les permanences.

Les mairies de la ou des communes sont informées des heures de permanences et mettent à disposition des salles dans lesquelles se trouveront les registres. Pour les grandes enquêtes, des commissions d'enquête sont nommées avec un président et plusieurs enquêteurs qui travaillent ensemble.

Ensuite se déroule l'enquête publique à proprement parlé avec notamment la mise en place des registres. **Sur ces registres, les personnes sont invitées à porter leurs observations écrites, ou éventuellement à joindre un commentaire écrit. Les personnes peuvent également rester anonymes, et poser des questions à Monsieur Bernard.**

La durée de l'enquête et son déroulé ont été normalisés. Elle se déroule sur 5 semaines. H. Bernard a réparti les permanences de la façon suivante : **une permanence le premier jour et une permanence en fin d'enquête**, il équilibre ensuite les permanences pendant la durée de l'enquête. H. Bernard fait en sorte que les dossiers soient consultables à des heures disponibles pour le public : **le samedi, le soir, ou le mercredi.**

Une fois que l'enquête est close et que les personnes ont terminé de porter leurs observations, en général entre 5 à 6 semaines, Monsieur Bernard réalise **une synthèse de toutes les observations portées qu'il regroupe par thèmes**. Il adresse ensuite au pétitionnaire un procès-verbal en lui demandant de répondre dans les 15 jours qui suivent. **Monsieur Bernard reprend alors les réponses et les questions et donne son avis dans les conclusions. Les avis dans les conclusions doivent être parfaitement motivés.**

Il existe 3 types d'avis :

- **Avis favorable**, sans observations ou avec des observations mineures
- **Avis favorable avec des réserves**, et les réserves doivent être levées par le pétitionnaire, s'il ne les lève pas cela veut dire que l'avis est défavorable
- **Avis défavorable**, si le commissaire enquêteur désapprouve le projet.

Dans tous les cas, le commissaire enquêteur se doit de justifier son avis. Il ne s'agit pas de dire uniquement par exemple «je ne suis pas d'accord» il faut motiver cet avis.

Le rapport et les conclusions motivées dans un document séparé, sont transmis dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête au Président du Tribunal Administratif et au Préfet de l'Essonne.

Les motivations et les décisions du commissaire enquêteur sont analysées par le Président du Tribunal Administratif.

2.1.4. Présentation des objectifs, du déroulé et des règles du jeu de la réunion par Marie-Catherine Bernard animatrice

Marie-Catherine Bernard explique qu'une **réunion publique de cette nature vise à informer les participants puis à organiser un échange entre les intervenants et l'assemblée. Le programme de la réunion a été établi par Monsieur le commissaire enquêteur sur la base des premières observations recueillies.**

Ce programme est le suivant : 1. Présentation du projet par Vermilion pendant 15 minutes maximum, 2. Discussion sur les observations d'ordre général et notamment les questions portant sur les inquiétudes relatives à l'exploitation du pétrole ou gaz de schiste, 3. Discussion sur l'arrêté de l'enquête publique, 4. Discussion sur le projet de forage et de ses impacts, 5. Questions diverses.

Nous essayerons de répartir le temps du débat entre ces différents sujets pour que chacun puisse s'exprimer.

En accord avec Monsieur le commissaire enquêteur, les règles du jeu pour cette réunion sont les suivantes :

- Respecter le déroulé du débat afin que chacun puisse trouver l'information qui lui est nécessaire.
- Pour que chacun puisse intervenir s'exprimer de façon brève.

- Se présenter à chaque intervention et faire preuve de courtoisie.
- Pour la restitution de la réunion, un enregistrement audio de la réunion est effectué. Un compte-rendu sera effectué et sera joint au rapport d'enquête.
- A la fin la réunion des registres d'enquêtes sont mis à disposition pour qu'en fin de réunion vous puissiez également vous exprimer par écrit.

La séquence commence avec 15 minutes de présentation du projet, s'en suit les questions de l'assemblée.

2.1.5. Présentation des grandes lignes de la demande soumise à enquête publique - Vermilion

- P. Etcheverry

Je vais essayer d'être rapide pour respecter le timing. Je vais vous exposer rapidement le dossier et le projet qui ont été mis en enquête.

Rapidement **une carte d'identité de qui est la société Vermilion**. Il s'agit d'une société implantée en France en 1997 qui a repris les anciens champs pétroliers qui appartenaient à la société Esso. Cela fait maintenant 18 ans que nous sommes sur le territoire français. Nous sommes arrivés en Aquitaine et en Seine et Marne et nous avons ensuite étendu notre activité en 2006 et en 2012 par les champs pétroliers de Total dernièrement.

Nous sommes, depuis 2003, premiers producteurs de pétrole par jour en France avec 12 000 barils/jour. 12 000 barils c'est 65% de la production nationale. Cette production n'est pas très importante mais nous en assurons 65%, ce qui représente un demi pour cent de ce que nous français consommons chaque jour pour nos besoins.

Notre production de 12 000 barils/jour, représente la consommation journalière de pétrole de 500 000 personnes. Nous ne sommes pas une grande société mais malgré tout nous avons tout de même un impact sur le pétrole qui est produit sur notre territoire, raffiné sur notre territoire et utilisé sur notre territoire.

Nous gérons 400 puits pétroliers sur 26 concessions réparties entre la région Aquitaine et l'Île de France. En termes d'emplois ce sont 200 personnes qui travaillent chez Vermilion, plus, en équivalent temps plein, 400 sous-traitants qui travaillent dans différents corps de métiers pour les besoins de notre exploitation. Depuis 1997, nous essayons d'avoir une croissance, c'est-à-dire d'augmenter notre production par des investissements.

En région Ile-de-France nous avons acquis depuis 1997 au total 14 champs pétroliers dans les départements de l'Essonne et de la Seine-et-Marne. L'ensemble de la production de pétrole est acheminée par une canalisation enterrée à la raffinerie Total de Grand Puit qui raffine notre pétrole.

Nos activités en Essonne : nous disposons de 4 concessions pétrolières qui ont été attribuées à l'ancien opérateur dans les années 1990, qui existent depuis un petit

moment et qui produisent du pétrole. 4 concessions : La Croix Blanche au Nord, Vert le Grand, Vert le Petit, Itteville. En général ces champs pétroliers ont le nom du premier puit pétrolier qui a découvert du pétrole dans les années 80/90 quand ils ont été chercher des hydrocarbures.

En termes d'infrastructures : nous disposons de 9 sites de production sur lesquels se répartissent 24 puits qui sont aujourd'hui en activité, un dépôt pétrolier principal sur Vert le Grand. Ce sont 23 collaborateurs et sous-traitants qui travaillent au quotidien sur nos installations et à leur bon fonctionnement.

Depuis 2012, une fois les champs repris sous notre responsabilité, nous avons effectué 7 millions d'euros d'investissements pour rénover les installations, redémarrer certains puits qui avaient été arrêtés par l'ancien exploitant, et nous avons reversé 2 millions d'euros de redevance locale. Chaque tonne produite, extraite du sous-sol est taxée que ce soit au niveau national ou local.

Si l'on zoome maintenant sur les concessions de la Croix Blanche, et de Vert le Grand, ces concessions sont déjà encadrées par des arrêtés préfectoraux qui permettent une exploitation courante : de la maintenance et l'entretien de nos puits.

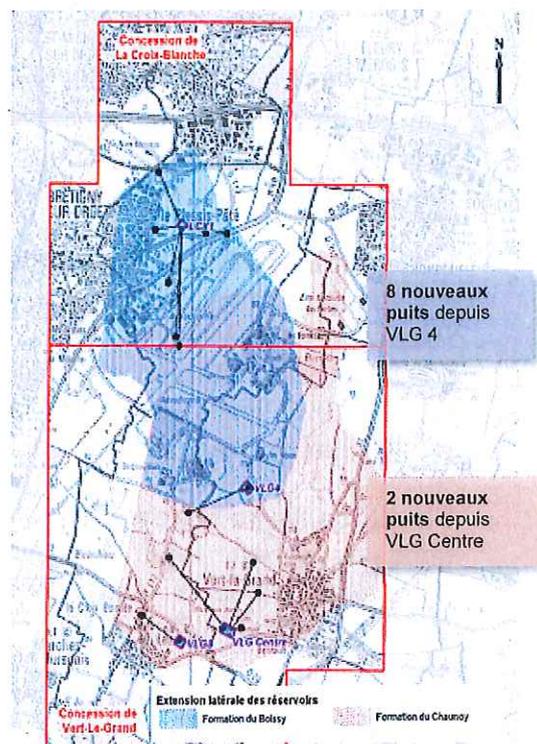
Je voulais préciser que les niveaux géologiques qui sont aujourd'hui produits et qui ont du pétrole sont situés à 1900 mètres de profondeur. Ce sont des roches qui sont d'âge trias, on les appelle dans notre métier les grès et les dolomies d'âge trias, grès de Boissy et dolomies de Chaunoy, du nom du premier puits qui a rencontré ces formations pétrolifères.

La question que l'on pourrait se poser c'est pourquoi de nouveaux forages sur les concessions existantes qui ont été découvertes dans les années 80-90 ? Quel intérêt ? Est-ce qu'on a déjà extrait tout le pétrole ?

Nos techniciens géologues et géophysiciens se sont penchés sur les données que nous avons à notre disposition sur la productivité des puits que nous connaissons. Il y a des compartiments de ce gisement pétrolier qui seraient aujourd'hui non drainées par les puits existants.

Je vais vous expliquer comment ça marche. Vous avez ici en surbrillance bleue et rouge, l'extension géographique des gisements pétroliers en profondeur.

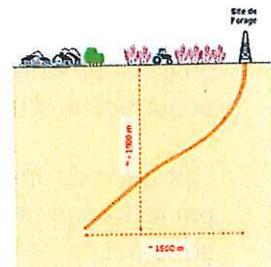
Pour aller extraire ce pétrole il y a plusieurs puits qui ont été forés depuis un seul et même site de surface et qui est allé atteindre le gisement en plusieurs points autour du point d'entrée. On peut avoir plusieurs points pétroliers sur un même site. Les points noirs ici sont des puits qui drainent le pétrole



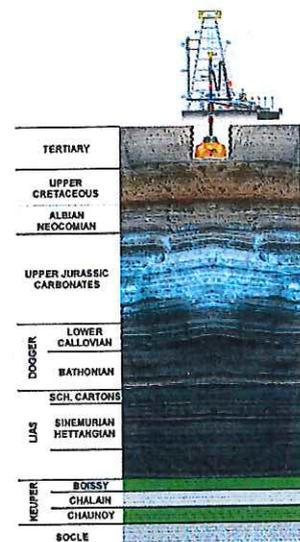
aujourd'hui dans les formations géologiques dont je vous parlais tout à l'heure, et il se trouve qu'il y a des endroits du champ qui n'ont jamais été drainés ou forés. On s'est rendu compte qu'il y avait vraiment encore un potentiel ici. Quand on dit qu'il n'y a pas beaucoup de pétrole, il n'y en a pas énormément mais il y en a de manière économique et rentable sur ces champs pétroliers.

Nos ingénieurs ont estimé que pour atteindre ces nouvelles réserves de pétrole il nous faudrait, au maximum, c'est un cas optimiste, mais nous sommes obligés de présenter le projet dans sa totalité, une dizaine de nouveaux forages forés à partir des sites existants. Donc on ne créerait pas de surfaces complémentaires.

Le choix de sites s'est fait de manière à utiliser nos infrastructures existantes. D'une part d'un point de vue environnemental c'est mieux d'utiliser des zones déjà aménagées plutôt que de créer et artificialiser de nouveaux emplacements. Du point de vue technique, nous nous sommes rendus compte que grâce à la technique d'un forage dévié, je vous ai fait une représentation schématique, nous sommes capables, comme les puits existants aujourd'hui sur notre concession, d'aller dans un rayon de 1km/1,5km autour du point d'entrée de surface et de réaliser des nouveaux forages. En logistique, ça nous permet de ne pas créer d'infrastructure de transports d'hydrocarbures supplémentaires. On a la capacité de produire ce nouveau pétrole, juste en faisant de nouveaux forages, mais sans ajouter de nouveaux sites.



Le procédé utilisé, est un procédé classique de forage qui est utilisé aussi bien pour le domaine pétrolier que le domaine géothermique pour faire des forages géothermiques pour rechercher de l'eau. Il s'agit du forage Rotary qui consiste, grâce à l'aide de trépan en rotation qui grattent la roche, à réaliser un trou qui progresse au fur et à mesure. Pour cela, nous amenons sur le site un mat que l'on appelle derrick qui permet de soutenir en poids tous les éléments de forage qui nous permettent de creuser le trou. Il s'agit d'un diamètre assez raisonnable, on ne parle pas d'un très grand trou. Le forage se fait en plusieurs phases :



- tout d'abord un premier trou d'environ 50cm de diamètre. On dépasse les premières roches de surfaces, on installe un cuvelage acier, que l'on cimente de manière à tout étanchéifier entre le terrain et l'intérieur du trou
- lors de la 2^{ème} phase de forage, on remet un trépan au bout de la tige que l'on remet en rotation et on procède à une seconde section. Cela ressemble est peu à la logique d'une lunette télescopique, ça nous permet d'étanchéifier l'ouvrage de la surface jusqu'à 1900 mètres de profondeur.
- Au final on obtient ce résultat : un forage qui permet d'atteindre avec un tubage acier les formations pétrolifères qui vont produire jusqu'en surface grâce à un autre tube que l'on insère à l'intérieur.

L'aperçu du croquis c'est comme si on avait coupé au couteau en profondeur, avec le cuvelage cimenté et le cuvelage acier, le ciment autour qui permet de garantir l'étanchéité.

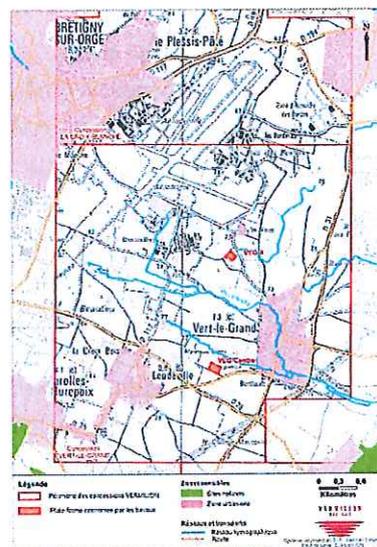
Le déroulement des opérations : on amène sur le site un équipement capable de forer jusqu'à 1900m. La durée totale des travaux dure environ 1 mois, une dizaine de jours pour amener des équipements sur site, un mois pour les opérations à proprement parlé et ensuite les équipements repartent. L'activité sur site dure de 1mois à 1 mois et demi, et le site retrouve l'aspect initial avec les pompes en surface. En espérant bien évidemment que nous rencontrons le succès attendu.

Ici, sont représentés sur la carte, les aspects environnementaux et les principaux enjeux liés à la construction d'un puit pétrolier.

Les aspects importants à examiner sont les traversées par le forage pendant les travaux des aquifères d'eau du sous-sol, la présence éventuelle de rus ou de ruisseaux à proximité du site qui peuvent être un enjeu, et puis la distance des habitations pour les nuisances liées au bruit et au trafic. Nous verrons plus tard les impacts examinés par rapport à chacun de ces enjeux.

- **D. Kerwin**

Je vais préciser le positionnement de Vermilion sur ce projet et sur le sujet des gaz ou pétrole de schiste.



Ces nouveaux forages que l'on présente au projet ont vocation unique à produire du pétrole conventionnel. Ils ne seront pas utilisés ni aujourd'hui ni plus tard pour explorer ou exploiter du pétrole ou gaz de schiste quelle que soit l'évolution de la réglementation française. Ils ne nécessitent pas l'utilisation de la technique de fracturation hydraulique quelle que soit l'évolution de la réglementation française. Vermilion ne réalisera ni maintenant, ni plus tard, l'exploration ou l'exploitation du pétrole ou gaz de schiste par fracturation hydraulique ou tout autre technique sur ses concessions, ses permis de recherches ou ses demandes de permis de recherche en Essonne.

Alors ce sont des mots sur un slide, des mots dits, qu'est ce qui garantit cette position aujourd'hui ?

Les concessions ont été attribuées à Vermilion avec une identification précise des réservoirs conventionnels devant être exploités. On ne peut pas avec cette concession exploiter autre chose que du pétrole conventionnel.

Aujourd'hui, on ne peut pas avec cette concession exploiter autre chose que du pétrole conventionnel dans le grès ou les dolomies de Chaunoy.

Si un arrêté préfectoral autorise les travaux de forage présentés dans le projet, l'arrêté précisera l'interdiction de la fracturation hydraulique et autorisera l'exploitation de

pétrole exclusivement dans les niveaux géologiques conventionnels que nous avons identifié dans notre dossier.

Dernièrement notre activité est contrôlée régulièrement par la police des mines.

2.2. QUESTIONS/REPONSES

2.2.1. Les observations d'ordre général : les inquiétudes relatives à l'exploration et l'exploitation des gaz et huiles de schistes

- *Actuellement vous avez une concession qui permet d'utiliser l'extraction de pétrole pendant 25 ans, (jusqu'en 2019 vous pourrez extraire du pétrole et vous aurez sûrement une nouvelle concession vu les investissements que vous faites, qu'est-ce qui nous garantit que la nouvelle concession ne vous permettra pas d'utiliser la fracturation hydraulique pour extraire du gaz de schiste ?*

P. Etcheverry : Concernant la durée de validité de la concession qui court jusqu'à 2019 pour la Croix blanche aussi bien que Vert le Grand : nous devons déposer une demande de prolongation de validité de cette concession en prouvant que nous avons encore une production identique en termes économiques dans nos réservoirs géologiques. Nous enverrons une demande à l'administration qui précisera les taux de production attendus et les niveaux géologiques de la même manière que la concession qui a été attribuée dans les années 1990. Cela sera bien mentionné dans le dossier. Si nous parvenons à prouver à l'administration que nous avons des prétentions à produire du pétrole de façon économique, celle-ci pourrait nous accorder à ces conditions, la concession. Cette demande est également soumise à enquête publique.

Van den Bogaard : Je voulais juste préciser que la concession fera l'objet de son renouvellement ou pas, au terme d'une procédure administrative qui comprendra une demande d'avis de chaque commune concernée.

- *Quelle est la différence entre le pétrole conventionnel et le gaz de schiste et principalement de réservoirs et de roches mères ?*

C. Raddadi : Je vais essayer de répondre à la question relative à la différence entre la roche mère et le réservoir pétrolier conventionnel.

Une roche mère c'est l'endroit où le pétrole a été créé, les substances gazeuses au liquide. Le pétrole est le résultat de la transformation biologique, chimique, de la matière organique. Les résidus de matériaux végétaux et des organismes vivants après leur mort vont décanter et se mélanger à la roche dans un environnement marin lacustre, ils vont ensuite être enfouis et sous l'effet de la température et des bactéries, avec la profondeur et la température, ils vont se transformer en des substances qu'on appelle le gaz et le pétrole.

On appelle roche-mère, l'endroit où ce pétrole et ce gaz vont se former, l'endroit où la concentration organique est importante.

Ensuite ce pétrole (qu'il soit liquide ou gazeux) qui est plus léger que la roche, a une tendance de remonter en surface, à quitter cette roche mère. Il va suivre des routes, c'est-à-dire des roches perméables, lui permettant de migrer ou alors il va suivre des failles naturelles. En remontant, il va trouver des endroits qu'on appelle des « **structures** » qui vont le piéger, car au-dessus il y a des roches imperméables. Il va suivre les routes perméables jusqu'à un endroit où il ne peut plus migrer. S'il ne trouve aucun obstacle il va arriver en surface et on a des suintements. S'il rencontre cette roche imperméable, cette « structure », il va être piégé dans une roche qui aura de la porosité. Il y a aura de l'espace entre les cristaux pour garder ce pétrole que ce soit liquide ou gaz, et de la perméabilité pour permettre au pétrole d'arriver à ce réservoir-là.

Le réservoir est l'endroit où le pétrole va être piégé, la roche mère est l'endroit où le pétrole a été créé, deux choses complètement différentes dans un système conventionnel.

- *Le Monsieur a demandé quelle était la différence entre l'extraction du conventionnel et l'huile de schiste. J'ai bien écouté il me semble et je vous ai entendu expliquer comment le pétrole était extrait, c'est très bien, mais je n'ai pas entendu que vous ayez répondu à la question de la différence entre les deux.*

D. Kerwin : Ce qu'il faut retenir c'est ce que Monsieur Raddadi a dit tout à l'heure de la migration du pétrole vers les réservoirs conventionnels.

Un réservoir conventionnel a une porosité et une perméabilité dans la roche qui nous permet de produire le pétrole qui est dans cette roche en utilisant des techniques conventionnelles, c'est-à-dire **qu'on n'est pas obligé techniquement d'utiliser le processus de fracturation hydraulique.** Le pétrole ou le gaz qui n'ont pas migré restent piégés dans la roche mère qui est typiquement très imperméable (peu ou pas du tout de porosité et de perméabilité) et c'est pour ça que les sociétés qui exploitent des roches mères forent et fracturent cette roche mère pour pouvoir produire le pétrole piégé dans cette roche mère.

C'est la grande différence, la perméabilité qui laisse partir le pétrole ou le gaz d'une roche conventionnelle et qui ne le laisse pas sortir d'une roche mère naturellement.

- *Monsieur, vous nous avez montré un slide disant que vous vous engagez à ne jamais extraire d'huile de schiste. Quelle garantie avons-nous que ce soit vrai, est-ce que ce sont les 4 fonctionnaires de la DRIEE qui pourront nous assurer de ce que vous faites exactement ?*

D. Kerwin : Comment garantir que je ne suis pas un menteur quelque part, ce sont mes mots, je comprends la crainte, c'est facile d'être ici et de dire qu'on ne va rien changer. De toute façon si on changeait de stratégie en Essonne sur ces concessions, de façon technique, cela n'est pas adapté à la géologie en sous-sol essonnienne. Selon nous il n'y a pas de gaz de schiste dans la région essonnienne et de pétrole de schiste exploitable de façon économique. Nous n'avons aucun intérêt technique ou économique à poursuivre l'exploitation de gaz ou de pétrole de schiste.

M. Van den Bogaard : La DRIEE fait donc des inspections, notre rôle c'est de veiller à l'application des réglementations qui sont issues du code minier. Il y a 4 personnes dans mon équipe dont moi, à temps partiel parce qu'on a aussi la géothermie, les stockages de gaz et la police de l'eau comme je le disais tout à l'heure. On fait des inspections, tous les forages sont inspectés au moins une fois, maintenant souvent plus. Les forages sont inspectés plusieurs fois, et les exploitations comme celles de Vert Le Grand, de la Croix Blanche ou celles d'Itteville sont inspectées tous les 4 ans c'est vrai. Ce que je peux vous dire c'est qu'on est 4 personnes à temps partiel pour faire ça, et depuis 4 ans il n'y a pas eu de fracturation hydraulique. Notre rôle c'est bien de vérifier que cette interdiction (*qui fait référence à la loi Jacob 2011*) est respectée. Et elle l'est.

- *Pourquoi la personne qui vous représentait à Epinay a-t-elle reconnu que dès que la loi changerait... ? Le jour où cette loi change, qu'est-ce qu'ils vont faire ?*

M. Van den Bogaard : Notre rôle c'est bien de vérifier que l'interdiction de la loi Jacob de 2011 est respectée.

B. Vrielynck : Ce que je sais en tant que géologue, c'est ce qui est dans les rapports qui ont été proposés et donnés pour la loi Jacob et c'est qu'ici au droit de l'Essonne, il n'y a pas de gaz, ce que vous appelez vous gaz de schiste, dans les niveaux de roches mère. Et, il n'y a pas théoriquement d'huile parce que la porosité est trop faible.

Selon les informations géologiques dont nous disposons, ce n'est pas la peine d'essayer d'exploiter ici en Essonne les roches mères. Donc un, pas de gaz, deux, pas d'huile de schiste non plus. Ou alors c'est tellement faible au niveau de l'épaisseur que ça ne vaut pas le coup.

- *Je suis assez étonné parce qu'on a déjà entendu plusieurs fois, et notamment des personnes de la société Vermilion, qu'elles avaient la volonté et parfois même le projet d'exploiter ces substances dès lors que la réglementation leur permettrait de le faire. Ça a été écrit, ça a été répété plusieurs fois notamment physiquement en réunion, est-ce que ça veut dire qu'ils se sont trompés, comment on peut affirmer ces choses-là tout en sachant que ces choses-là ne sont pas présentes en Essonne ? Pourquoi quelqu'un de Vermilion a dit qu'ils allaient en exploiter ici si ça changeait ?*

D. Kerwin : Vous faites référence au commentaire de Monsieur Simart qui a dit qu'on allait suivre la réglementation dans le pays où nous opérons. Ça ne veut pas dire que si le jour arrive - que la France change de stratégie - on va jeter le sujet du schiste. Ce que je peux vous dire, nous sommes clairs dessus en Essonne, nous voyons aucun potentiel dans le schiste, nous avons aucun intérêt. Si la France change de stratégie, et souhaite mettre en valeur ses ressources schiste en sous-sol, Vermilion regardera l'opportunité, mais il faut qu'il y ait plusieurs conditions qui se réunissent, il y a la géologie, la surface et l'acceptation publique. Je crois qu'il n'y aura jamais de développement de schiste en France, c'est mon opinion personnelle. Ma réponse est claire, en Essonne pas du tout.

Remarques

- *Les concessions vous les avez achetées à Total aux alentours de 80 millions d'euros, en 2012. Là vous êtes prêt à mettre 10 millions d'euros rien que sur les forages. Pourquoi investissez-vous 10 millions d'euros sur un équivalent des 10 forages alors que vous dites qu'en Essonne il n'y a pas tant que ça de pétrole ?*
- *Il me semble qu'en France on accueille prochainement un sommet international pour réfléchir pour savoir comment faire pour se débarrasser des énergies carbonées, et vous voir investir dans de telles proportions nous paraît très inquiétant, on aimerait plutôt que vous utilisiez vos cerveaux pour nous chercher des énergies renouvelables.*
- *Je voudrais faire le lien que vous avez déjà un peu fait sur le petit bémol qui a été dit tout à l'heure : vous ne contrôlez – et on a compris que c'était des moyens qui vous sont attribués - les puits et notamment ceux qui sont dans le coin que une fois tous les 4 ans, parce que vous êtes que 4 et apparemment –c'est une nouvelle depuis la semaine dernière- à temps partiel. Mais au moins vous êtes là et avec le focus de ce soir peut être que vous serez un peu plus présents sur vos locaux.*
- *Je félicite la progression dans la démarche de l'entreprise Vermilion qui nous a fait un slide en disant qu'aujourd'hui nous n'exploiterons et n'explorerons pas d'huile et de gaz de schiste sur les sols. C'est le premier point, on progresse, puisqu'il y a encore quelques temps, Monsieur Simart ici présent, déclarait le contraire lors d'une réunion où on était.*
- *Je pense que toutes les questions que je me posais, il y en a un certain nombre auxquelles on a répondu. Je pense qu'aujourd'hui que le public est très bien informé, il y a tout un tas d'enquêtes, de reportages qui ont été effectués, l'exploitation de gaz et d'huile de schiste sont catastrophiques pour l'environnement. La responsabilité de l'entreprise, on sait qu'elle n'a pas de valeur puisque les entreprises leur leitmotiv c'est l'argent et la santé publique n'est absolument pas prise en compte. Ce qui m'affole c'est que les services représentants l'Etat fassent aussi peu de cas de la santé publique.*

M. Van Den Bogaard : Sur la santé publique ce n'est pas le domaine de compétence de DRIEE c'est pour ça qu'à chaque fois que nous sont demandées des autorisations de ce type, nous demandons l'avis de l'Agence Régionale de Santé (ARS) dont c'est le métier (c'est l'ancienne DDASS). Et dans cette affaire nous avons demandé l'avis de l'ARS et nous prendrons en compte cet avis

L'ARS dispose de moyens qu'elle délègue au travers de contrats passés auprès de sociétés. L'ARS est l'autorité de l'Etat en matière de santé publique donc moi je n'ai pas autre chose que l'ARS pour le volet santé publique d'une affaire comme ça.

- *L'ARS a seulement des moyens donc après elle délègue des contrats pour les sociétés, quand elle a les moyens. Au niveau d'indépendance, elle n'en a pas. L'ARS elle fait avec une enveloppe et si elle dépasse l'enveloppe et bien elle ne fait pas.*

L. Olivé : Juste un complément d'information sur l'ARS. L'ARS ne peut pas se défendre puisqu'elle n'est pas présente mais on ne parle pas de la même chose Monsieur vous parlez des contrôles sanitaires sur les captages d'eau, l'ARS délègue ou passe des délégations de contrats publics, et des tests sont réalisés sur la qualité des eaux c'est bien ça.

En revanche, sur les consultations administratives que nous faisons dans le cadre des projets, ce sont des agents de l'ARS payés par l'ARS, qui instruisent sur un plan technique et qui font part de leurs observations. Donc s'ils constatent qu'il y a une menace particulière sur une ressource en eau, ou s'ils estiment qu'il y a un quelconque danger pour la santé publique sur une activité, ce sont les agents de l'ARS qui nous font part de leur avis, et qui appellent notre attention là-dessus. Ne me faites pas croire que c'est traité au cas par cas en fonction des moyens. C'est faux, archi faux, je tenais à le préciser. Dans le cadre de l'enquête publique dans le cadre de l'enquête administrative qui a été faite, l'avis de l'ARSS a été remis et il en sera tenu compte dans l'avis définitif.

- *Je suis content d'apprendre ce soir qu'un forage quel qu'il soit, ça fait peu de bruit, peu de pollution et qu'on peut tous en mettre dans notre jardin. Messieurs de la DRIEE parce qu'en plus vous êtes 4 pour 10 départements dont le 77 qui est bien fourni en station de pétrole. Si vous voulez on pourra vous inviter à en mettre un dans votre jardin, c'est sympa, ça fait pas de bruit. Vermilion, excusez-moi mais tout à l'heure on parlait de l'Alberta mais on connaît quand même les dégâts de l'Alberta sur les schistes bitumineux. Je sais que ce n'est pas la question ce soir et qu'on n'est pas là pour faire le procès de l'Alberta, mais on connaît les vertues écologiques et environnementales au Canada.*
- *Parce que vous avez très bien compris Monsieur le commissaire enquêteur, que vous faites une enquête, vous prenez l'avis des gens, mais en gros excusez-moi du terme, vous vous asseyez dessus puisque vous allez ce soir décider en fonction de vos envies ou de comment ça va se passer. Alors faites remonter que la population est remontée et on est contre, il y a pas photo, on est contre cette plateforme. Messieurs de la DRIEE, faites remonter aux autorités parce que vous êtes 4 à travailler en mi-temps, profitez du temps complet pour aller voir la Préfecture, dites aux renseignements territoriaux, dites au Préfet que la population essonnoise, on n'en veut pas, ni ici, ni dans le 77, ni dans les Landes.*
- *Il y avait un préalable, il y avait des remarques, des inquiétudes et des regrets. Un préalable c'est déjà ce qu'on a dit avec le Maire de Bondoufle, pour nous il est hors de question qu'il ait de l'exploitation de gaz de schiste sur le secteur. Hors de question. Je crois avoir entendu une première réponse mais nous serons vigilant, car j'ai cru entendre que si un jour la loi changeait, peut-être qu'un jour ou l'autre on viendra faire du gaz de schiste dans l'Essonne. Pour nous Bondouffois c'est hors de question.*
- *Messieurs fonctionnaires de la DRIEE, on l'a bien entendu que vous faites votre métier selon les règlements, on applique les règlements, demain si nos politiques acceptent le gaz de schiste, on appliquera le règlement, donc on aura les autorisations. Nous la population on n'en veut pas, mais par contre vous aurez la conscience tranquille parce qu'on aura fait une enquête publique.*

Monsieur le Maire de Vert le Grand : Je vous ai entendu tous attentivement et je suis très satisfait car comme moi vous êtes tous contre l'huile et le gaz de schiste. Mais ce soir, la question qui est posée ce n'est pas ça. La question qui est posée concerne le pétrole conventionnel. (...) Je suis d'accord avec vous, il n'est pas question de gaz de schiste ni d'huile de schiste, ça c'est sûr. Et on va le noter lors du Conseil Municipal de Vert le Grand. Et je vais faire voter une motion dessus, ça c'est important.

L. Olivé : Dans ces sujets qui sont extrêmement passionnels, l'Etat ne fera rien d'autre que d'appliquer la réglementation. La réglementation prévoit le fonctionnement du commissaire enquêteur et de l'enquête publique. L'enquête publique n'est pas un référendum pour ou contre le pétrole en France. En l'état actuel du droit, ce n'est pas la question qui est posée à la population.

Lorsque nous recevons des dossiers d'enquête publique et des retours de rapports d'enquête publique, nous regardons les observations qui ont été émises, j'ai déjà eu l'occasion de l'expliquer la semaine dernière dans un autre contexte, nous recevons ces rapports, nous instruisons les observations et les remarques qui sont faites par la commissaire enquêteur et nous apportons des réponses. Si elles sont de nature réglementaire nous les apportons dans le cadre du projet d'arrêté préfectoral qui est présenté à la commission, si elles sont de nature technique elles sont soumises à l'exploitant qui doit y répondre et apporter des réponses précises.

Ça ne sert pas à rien de participer à une enquête publique, au contraire. Mais il y a des observations dont on peut tenir compte et il y a des observations dans le cadre de la réglementation actuelle, dont on ne pourra pas forcément tenir compte parce que si c'est pour dire qu'on ne veut pas de ce projet parce qu'on est contre le pétrole, si la France ne veut pas de pétrole, il faut qu'elle s'exprime pour interdire le pétrole.

Jusqu'à preuve du contraire, cette loi n'existe pas. La loi existe sur le pétrole de schiste, il n'y aura pas d'exploitation de pétrole, de gaz de schiste ou d'huile de schiste sur cette exploitation, les techniques ne le permettent pas, la réglementation ne le permet pas et quand bien même si demain la réglementation évoluait, ça ne changerait rien, Vermilion ne pourrait pas utiliser ces équipements là pour le faire. Encore une fois, l'enquête publique ce n'est pas un referendum.

2.2.2. L'arrêté d'enquête publique : les intitulés, le périmètre

- *C'est une question à Monsieur Bernard, combien avez-vous fait d'enquête d'utilité publique à Vert le Grand ? Parce qu'on connaît la suite des événements sur les enquêtes publiques.*

H. Bernard : En fait, c'est la première fois que je fais une enquête publique à Vert le Grand.

- *Vous n'en avez pas fait pour la décharge ?*

H. Bernard : Non absolument pas, ce n'était pas moi.

- *Monsieur Bernard, vous sollicitez le public pour cette enquête, si nous ne souhaitons pas que cette demande aboutisse, je pense qu'au vu de l'assistance et des quelques jours qui nous restent jusqu'au mois de juin, ça va être le cas. Donc quel est le rôle de la Préfecture, votre rôle, et quelle information est donnée aux gens sur le vrai résultat ? A moins que les gens aillent tous les jours consulter le registre, comment ça va se passer parce que ça va être un non massif. Quel va être votre rôle derrière ?*

H. Bernard : La plupart du temps - et je dois le motiver - je suis l'avis donné par le public mais il m'est aussi arrivé de rendre un avis complètement opposé au public. Mon avis et mon rapport ne sont qu'un avis donné, un support à la décision finale de la Préfecture.

M. Van Den Bogaard : L'enquête publique est une partie de la procédure de demande d'autorisation de travaux. Parallèlement nous demandons l'avis des autres services de l'Etat : la DDT, l'ARS, la DRAC pour les histoires d'archéologie préventive, nous demandons l'avis des communes sur lesquelles sont prévus les travaux. Nous faisons la synthèse de tous ces éléments, des résultats de l'enquête publique et de l'avis du commissaire enquêteur, et nous proposons au Préfet un rapport, un projet d'arrêté, pour que le Préfet puisse prendre sa décision. Ce rapport et ce projet d'arrêté sont présentés à une commission départementale qui s'appelle le CODERST où sont représentées des associations, des élus et des professionnels. Sur la base de tout cela, le Préfet prend sa décision.

- *Monsieur Bernard, vous êtes payé par le pétitionnaire Vermilion, c'est ce que vous m'avez dit, et vous m'avez dit que vous deviez rendre des comptes et présenter votre note de frais au Tribunal administratif pour voir si c'est correct. Auriez-vous l'amabilité, lorsque vous aurez terminé votre rapport, de le communiquer aussi au public, car c'est un souci de transparence. Ce rapport vous l'envoyez au Tribunal administratif mais nous serions contents de savoir ce que vous allez y mettre.*

H. Bernard : Ma rémunération je la propose au Tribunal administratif sur un taux de 38,82€/h. Je fais mes propositions de rémunération qui sont vérifiées, contrôlées par le Tribunal administratif qui se charge ensuite de récupérer les dépenses auprès du pétitionnaire. Concernant le rapport et les conclusions, ils sont à la disposition du public pendant un an après la fin de l'enquête, vous pouvez le consulter en mairie mais aussi à la Préfecture.

- *Pourquoi on continue l'enquête publique sur les nouveaux puits de pétrole alors que nous ne savons pas aujourd'hui quelle est la cause exacte et réelle de la fuite de la pentecôte ?*
- *Je m'adresse à Monsieur Bernard, il nous a dit tout à l'heure qu'il avait traité quelques 50 dossiers, sur ces 50, à combien il a répondu d'avis négatifs ?*

H. Bernard : Je ne prépare pas mes conclusions en fonction du nombre d'avis favorable ou défavorable que j'ai donné par le passé je dois motiver mes avis. Dans 90% des cas mes avis sont assortis de réserves et si les réserves ne sont pas levées, cela équivaut à un avis défavorable. Il m'a été plus rare de donner un avis négatif je l'ai fait à 2 reprises.

- *Qu'est-ce qu'il faut inscrire sur le registre pour que vous émettiez un avis défavorable et non pas un avis favorable avec des réserves ?*

H. Bernard : Les registres les voilà ils sont maintenant à votre disposition pour les remplir et mettre toutes vos observations. Si vous n'avez pas le temps et si vous considérez que c'est trop rapide et pas pratique de l'écrire directement sur le registre, vous pouvez préparer la réponse, et l'agrafer dans registre elle aura autant de valeur que les autres. Je l'identifierai et la repérerai. D'ailleurs il y en a beaucoup qui ont été identifié comme ça.

- *Demain la Préfecture rend une décision, cette décision ne satisfait pas les communes et les populations, quel recours ont-elles ?*

M. Van den Bogaard : Je ne sais pas quelle sera la décision administrative du Préfet dans cette affaire, mais comme toute décision administrative, elle peut être contestée devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois après la parution de l'arrêté au bulletin des actes administratifs. C'est contestable devant la juridiction administrative qui prendra sa décision.

H. Bernard : Concernant mon rapport il est à la disposition du public pendant un an. Le Tribunal et le président vérifient dans le détail mes conclusions et mes avis s'ils ont été motivés, parfaitement motivés.

- *Serait-il possible que les communes dans le périmètre, Marolles-en-Hurepoix etc., bénéficient d'une enquête de ce type-là ?*
- *Qu'est-ce qui empêche une boîte comme Vermilion de mettre ce dossier sur Internet pour qu'on puisse le consulter ? J'aimerais bien avoir le lien.*

D. Kerwin : L'ensemble du dossier a été mis depuis peu, depuis lundi-mardi sur le site de la Préfecture. Vous avez tous reçu sur la plaquette qui vous a été distribuée le lien internet vous permettant de le consulter.

Remarques

- *Je voulais simplement dire que l'enquête publique à Vert le Grand, à chaque fois c'était plié d'avance. Nous sommes très habitués aux enquêtes d'utilité publique, puisque nous en sommes à notre 6^{ème} décharge. Il y a eu des enquêtes publiques,*

à la 3^{ème} on nous a dit « il n'y aura plus de décharge mais un centre de traitement de déchets », et nous avons les 3 autres enquêtes suivantes.

- *Monsieur Bernard, vous sollicitez le public pour cette enquête, si nous ne souhaitons pas que cette demande aboutisse, je pense qu'au vu de l'assistance et des quelques jours qui nous restent jusqu'au mois de juin, ça va être le cas.*
- *A Monsieur Bernard : j'ai eu le plaisir de vous rencontrer à la mairie de VLG samedi matin, je pense que votre honnêteté était tout à fait correcte. Le problème c'est que vous êtes payé par le pétitionnaire Vermilion, c'est ce que vous m'avez dit, et vous m'avez dit que vous devez rendre des comptes et présenter votre note de frais au Tribunal administratif pour voir si c'est correct.*
- *Par rapport à l'enquête publique, je suis quand même très inquiet parce qu'elle ne me paraît pas complète, inutile et fausse. Déjà j'ai un problème par rapport à l'enquêteur Monsieur Bernard qui s'est présenté dans une réunion la semaine dernière, qui s'est assis à côté de Vermilion, et qui a pris la parole pendant cette réunion, ce qui est rigoureusement interdit dans le code des enquêteurs publics, donc c'est un petit détail.*
- *Il y a des choses qui me paraissent vraiment pas claires au niveau de cette enquête publique, et qui moi avec l'ensemble du collectif, des habitants et des maires des communes concernées, pensons que quelque part cette enquête est caduque ou doit être prolongée pour qu'on ait plus d'informations.*

2.2.3. Le projet de forage et ses impacts

- *J'ai une question par rapport au puits qui devrait être fait à Vert le Grand Centre. Est-ce qu'il y a une étude d'impacts qui a été faite ? Est-ce que les résultats sont consultables ? Et qui a fait cette étude ?*

P. Etcheverry : L'étude d'impacts a été élaborée par Vermilion en collaboration avec un cabinet environnemental spécialisé dans les élaborations d'études d'impacts c'est une expertise que nous n'avons pas chez nous sur l'évaluation des bruits, des nuisances sonores, et tout ce qui est eau, nous sommes attachés bien entendu à une expertise la dessus. Sur les engagements, les mesures

de protections qui sont énoncées dans l'étude d'impacts, Vermilion a validé toutes les mesures et les engagements. Cette étude d'impact est consultable dans le dossier d'enquête qui se trouve depuis deux jours sur le site Internet de la Préfecture.

On a évalué les effets du chantier concernant le bruit en particulier pour les habitations à proximité de nos sites. Précision : quand on parle de Vert le Grand centre c'est notre base opérationnelle là où nous avons notre stockage de pétrole.

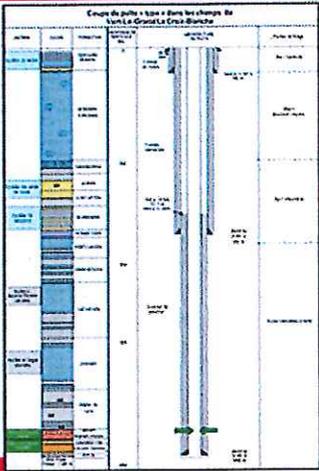
Les sites choisis pour les forages sont des sites déjà existants, vous avez ce qu'on appelle nous VLG centre qui est notre base opérationnelle et notre plateforme déjà existante de VLG4. Nous avons choisi ces sites qui comportent déjà des puits pour faire des nouveaux forages. Nous avons déjà des têtes de puits sur ce site, nous ne faisons qu'ajouter des têtes de puits de plus. Les travaux

de forage consistent donc à la présence d'un appareil pendant 30 jours, qui effectivement génère un certain bruit capable d'être mesuré parce que nous avons des chantiers de forages déjà en action (que ça soit en Seine-et-Marne ou en Aquitaine), donc nous avons fait faire des mesures par un cabinet Ahida Conseil avec qui on

VERMILION
Protection de la ressource en eau

Règles de conception d'un puits pétrolier

- ◆ Utilisation de fluides de forage non toxiques pour l'environnement lors de la traversée des aquifères d'eau douce
- ◆ Règles de conception des cuvelages utilisés suivant la nature des terrains traversés (normes internationales)
- ◆ Protection des aquifères d'eau douce par des cuvelage cimentés
- ◆ Garantir la mise en place, qualité et le contrôle du ciment isolant les couches du sous-sol



VERMILION
Evaluation des effets du bruit lié au chantier – 1 mois

◆ **Mesures de bruit réalisées au niveau des habitations les plus proches**

◆ **Résultats en dB(A)**

Point de mesures	Niveaux de bruit « résiduel » en dB(A) (période 7h-22h)	Niveaux de bruit « résiduel » en dB(A) (période 22h-7h)
1 (200 m)	41	40
2 (700 m)	46,5	42,5
3 (500 m)	44,5	35,5

◆ **Bruit généré par le chantier mesuré sur appareil de forage: maximum 45 dB(A) à 300 mètres**



travaille pour faire les mesures de bruit et qui a l'équipement nécessaire. Cette personne nous a remis un rapport comportant les mesures de bruit résiduel qui ont été mesurées à proximité des habitations. Une simulation du bruit généré par le chantier a ensuite été réalisée pour voir si une émergence gênante peut être provoquée. On s'y connaît un peu parce que lorsqu'on a fait beaucoup de forages, on en a fait une soixantaine en France, on connaît les émergences sonores qui peuvent être générées par ce chantier

On sait qu'à 500 ou 700m qui sont les premières distances des habitations, on ne génère qu'une gêne très très limitée. C'est quelque chose que l'on sait gérer. Malgré tout, on sait que si cette gêne sonore est ressentie, nous sommes capables de mettre en place des mesures qui permettent de réduire le niveau de bruit si vraiment la gêne est ressentie. C'est pendant le forage (en parlant du bruit) à proprement parlé soit durant 30 jours et ce n'est pas tout le temps. Je vous présentais tout à l'heure la période où le trépan fore le sol, c'est là où on actionne les moteurs qui peuvent générer une gêne sonore. C'est comme un engin de chantier finalement qui travaille sur la route, c'est l'équivalent.

- *A quel endroit à Vert le Grand centre ? (en parlant des forages ?) J'ai une question à vous poser sur votre tableau. J'ai l'impression qu'à 200m on entend moins qu'à 700m, il n'y a pas une erreur dans votre tableau ? Qu'en pensez-vous ?*

P. Etcheverry : dans le tableau on trouve les niveaux de bruits qui existent aujourd'hui à proximité de vos habitations avant tout travaux de forage, c'est la raison pour laquelle vous avez une différence entre les différents points 1, 2 et 3. Donc par exemple s'il y a une route pas loin vous avez une influence plus importante pour le point 2, ce qui n'est pas le cas pour le point numéro 1 pour la ferme qui est dans un endroit beaucoup plus calme et qui n'est pas du tout soumise aux nuisances de trafic. Voilà pourquoi vous avez une différence entre les deux.

- *Vous parlez dans l'enquête publique de 11 villes impactées – c'est dans les slides de Vermillon – et jusqu'à preuve du contraire il n'y a que 2 villes qui sont concernées par l'enquête publique. Dans cette enquête publique, vous dites où vous allez faire des trous c'est vrai, où vous allez forer mais vous ne dites pas dans quelle direction. Il n'y aucun document qui nous dit l'endroit où se termine le forage. Est-ce à Bondoufle ? Est-ce à Ballancourt ? Ça, vous ne le dites pas. A mon avis, c'est un gros problème car les villes comme Bondoufle, Lisses et Ballancourt risquent d'être impactées par ces forages.*
- *Alors que dans l'enquête publique le territoire de Bondoufle est impacté, avec le Maire de Bondoufle on s'inquiète, comment se fait-ce qu'on vienne sous notre territoire et qu'on ne soit pas dans l'enquête publique ?*
- *Vous allez forer sous le territoire de Bondoufle. Donc ce qu'il serait bien c'est que les communes de Bondoufle et les autres communes soient impactées dans l'enquête publique. Voilà ce que je voulais dire au commissaire enquêteur. Voilà ce que l'on va écrire la semaine prochaine au commissaire enquêteur et ce qu'on voulait témoigner au nom de nos concitoyens.*

P. Etcheverry : Pour la cible des forages nous n'avons pas donné le x et le y de la cible. Par contre nous avons détaillé quelle était l'architecture du puit, et son déport par rapport au point d'entrée. Je vous l'ai dit tout à l'heure, nous avons à peu près un rayon de cible de 1km à 1,5km autour du point d'entrée de surface. La raison pour laquelle on ne donne pas aujourd'hui le x et y est très simple. On va finaliser nos études pour bien déterminer à 50m près ou 100m, le x et le y de la cible. A chaque premier forage nous avons des données complémentaires, on peut avoir un taux de production, ça peut nous amener des informations géologiques qui nous permettent d'ajuster nos études. Le 2ème forage, sa cible sera ajustée de manière à ce qu'on puisse continuer notre programme de développement. Quant à savoir si la cible arrivera jusqu'à Lisses, c'est non puisqu'on est à 1k/1,5km de notre point d'entrée de VLG Centre et VLG4 et nous restons dans le sous-sol de concessions de Vert le Grand et de la Croix Blanche. Nous ne regardons que les impacts qui sont liés aux chantiers en surface. Je peux peut-être montrer le déport sur un slide.

Nous détaillons dans le dossier l'architecture du puit. On s'engage sur les profondeurs de cuvelage que nous allons construire ainsi que les types de ciment qui seront utilisés de manière à étanchéifier tout le puit. On s'engage sur le programme. Ici, vous avez un programme type, et juste avant les travaux nous transmettons un rapport à l'administration, un rapport détaillé qui précise les x et y lorsque nous sommes prêts à faire les travaux. Par rapport au point d'entrée de surface, ce sont les puits qui ont déjà été réalisés sur nos sites, vous avez un déport qui tape au fond jusqu'à 1500m de déport. On sait ce qu'on est capable de faire autour en terme de forage et d'atteinte de cible autour de notre site de surface, il n'y a pas de surprise la dessus.

M. Van Den Bogaard : Je voudrais préciser pour le périmètre de l'enquête publique, je rappelle que cette enquête porte sur l'opportunité ou non d'autoriser des travaux de forages sur deux plateformes VLG4 et VLG Centre qui est le centre de traitement de Vermilion sur la commune de Vert-le-Grand. Comme toujours dans l'administration, ces procédures pour ce genre de demande d'autorisation sont fixées par le décret 2649 du 2 juin 2006 qui précise que l'enquête publique est faite sur la commune sur laquelle doit avoir lieu les travaux. La commune sur laquelle doit avoir lieu les travaux est Vert Le Grand. Comme la plateforme de VLG4 se trouve à proximité, les habitations les plus proches de la plateforme de VLG4 sont les habitations qui sont sur la commune de Leudeville, j'ai proposé au Préfet d'étendre le périmètre de l'enquête publique à la commune de Leudeville. Voilà l'explication.

- *Vous dites que vous allez réaliser 10 puits en 15 ans. Votre concession se termine en 2019, pourquoi faire une demande pour 10 puits alors que vous avez dit la semaine dernière que vous allez peut être en faire 2 en 2016. Faites une demande pour seulement 2 puits, pourquoi 10 en 15 ans ? Pourquoi en une seule enquête publique ?*

M. Kerwin : Monsieur Pascot a posé une question : pourquoi nous avons demandé l'autorisation pour 10 puits sur plusieurs années. Il est exigé d'un industriel, quand il a un projet de développement, qu'il présente la totalité du projet pour éviter, ce qui est appelé au niveau européen, le *project splitting* : on prend un projet, on le divise en petits morceaux sans déballer la totalité du projet. C'est pour cette raison que l'on présente notre vision la plus large du projet. Dans le cas que Monsieur Pascot évoquait, si en 2019 nous n'avons pas de renouvellement de concessions, et si

aujourd'hui ou demain l'arrêté nous donne droit de faire des forages, en 2019 notre concession tombe, cette autorisation devient caduque. On n'a plus le droit d'exploiter sur cette zone, c'est fini, tant pis pour nous.

- *Les habitants de Plessis-Pâté par rapport à la plateforme, ils sont à quelle distance ?*

M. Van Den Bogaard : Il n'y aura pas de travaux à Plessis-Pâté. Les travaux sont sur VLG4 qui est sur la commune de VLG. Le forage se fait en profondeur mais il n'y aura aucun impact en surface.

- *Qu'est-ce que ça va nous apporter de bon à nous citoyens de l'Essonne ou de France ? Qu'est-ce que ça va nous apporter à nous ?*

D. Kerwin : Il y avait une question sur quels sont les bénéfices de cette production localement en Essonne et peut être en France ? Les bénéfices sont les redevances qui sont payées à l'Etat aux communes et il les emplois.

P. Etcheverry

Je peux apporter une précision sur les emplois et l'impact économique de nos activités. Il faut savoir que de nouveaux forages permettent de pérenniser notre production sur nos champs pétroliers. Cela maintient les emplois que nous avons aujourd'hui qui sont nécessaires à l'exploitation et à la maintenance de nos installations. Les sous-traitants qui y sont rattachés, nous avons 5 emplois Vermilion plus 23 sous-traitants attachés à notre activité pour l'Essonne. Statistiquement c'est vrai que depuis 1997 Vermilion au fur et à mesure a créé de l'emploi, lorsque je suis rentrée on était une trentaine, aujourd'hui on compte quasiment 200 salariés chez Vermilion sur toute la France. Tous ces projets effectivement participent à maintenir notre activité et en créer.

Concernant l'activité de forage, je tiens juste à préciser que c'est tout à fait le type d'activités qui font appels à beaucoup d'entreprises locales, c'est-à-dire quand on fait un appel d'offre pour les travaux de génie civil, les travaux de logistique, les moyens de levage, nous faisons appel à des entreprises qui sont soit dans le département, soit dans le département voisin avec qui nous travaillons. En général nous avons nos entreprises qui viennent du tissu économique local. Les 10 millions d'euros que vous avez évoqué tout à l'heure, une bonne partie est redistribuée aux entreprises locales qui participent à nos travaux. Je tenais à le signaler sur l'impact économique de notre activité.

- *L'entreprise qui depuis quelques jours fait des travaux des camions (inaudible) des acides chlorhydrique (inaudible)...Pourriez-vous me dire de quelle origine est cette entreprise ? J'ai cru comprendre qu'ils étaient hollandais ?*

P. Etcheverry : J'ai précisé les activités pour lesquelles nous appelons les entreprises locales. Quand il s'agit des corps de métiers spécifiquement pétroliers, il y a peu d'entreprises en France qui proposent ces services donc certaines entreprises proviennent d'entités qui sont plutôt basées dans le Sud-Ouest où on a un berceau pétrolier culturel depuis plus de 60 ans, certaines autres sociétés européennes

interviennent pour nous quand ce sont des métiers qui ne sont pas disponibles en France.

- *Madame Etcheverry ne répond au niveau de l'impact que sur le bruit par exemple. Elle n'a donné aucune précision au niveau de l'impact sur les nappes phréatiques, sur la géologie, jamais. Je trouve ça extrêmement flou par rapport à l'impact sur les habitations qui sont à 300 ou 700m, excusez-moi, vous êtes un peu légers dans vos présentations, alors il faut que ça cesse.*

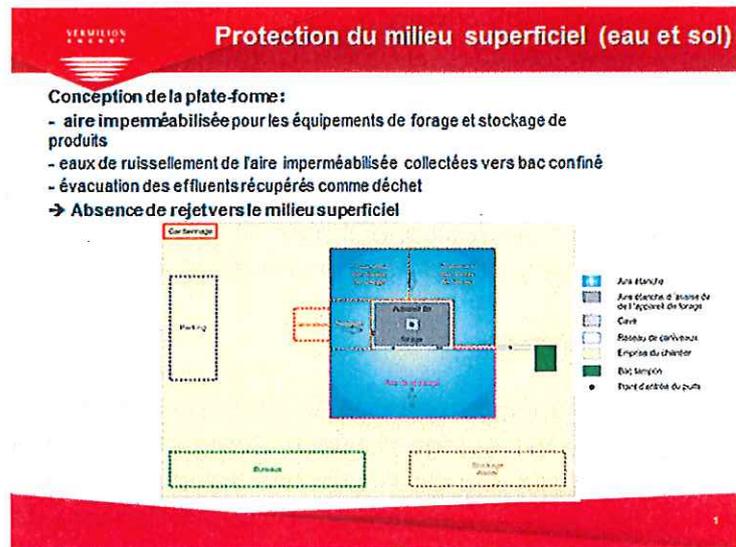
P. Etcheverry : Donc j'ai préparé quelques supports pour présenter de manière synthétique ce qui est présenté dans le dossier sur les études d'impacts que vous trouverez sur le site de la Préfecture.

Concernant les travaux de forage, comme je vous l'avais expliqué tout à l'heure, par nature même, les travaux de forages traversent toutes les couches du sous-sol.

Lorsqu'on les traverse, il faut s'assurer que l'on protège les nappes d'eau. Mais avant tout, ici je voudrais vous présenter la conception de la plateforme. Lorsqu'on amène un appareil de forage, ainsi que les consommables qui sont associés aux opérations. Nous avons une étanchéité effectuée de manière à ce que tous les équipements qui par nature pourraient éventuellement avoir des égouttures, c'est-à-dire les moteurs, les capacités qui stockent le fioul pour les moteurs qui entraînent le trépan etc., tout est dans une rétention étanche. Les eaux des ruissellements ainsi que les égouttures sont collectées de manière à s'être dirigée vers un bassin, nous enlevons toutes les eaux et elles sont évacuées vers un centre de traitement. Ce qu'il faut retenir c'est qu'il y a zéro rejet vers le milieu naturel en opération de forage.

Remarques

- *Ce débat se fait depuis des années au Québec, c'est une horreur, aux Etats Unis aussi. Au Québec, il y a 19 puits sur 31 qui ont fui, les deux tiers.*
- *A titre professionnel je lis régulièrement des articles sur les études d'impacts sur la biodiversité, la faune, la flore et il faut que tout le monde soit bien conscients que ces études visent à approcher la réalité mais ne décrivent jamais la réalité, et des accidents peuvent toujours subvenir, même en prenant toutes les précautions techniques. Jamais on ne sait réellement où ça va se passer, quand ça va se passer, il peut y avoir des choses qu'on ne voit pas, des anomalies imprévisibles, on peut aligner les chiffres et les cartes, il faut toujours être bien conscient que ce n'est qu'une représentation totalement partielle de ce qui va se passer. Quand on écrit qu'il n'y aura pas d'impact, ou que aucun n'impact n'est envisagé ou possible, ça n'est pas vrai. Ecrire ça me semble un peu cavalier.*



2.2.4. Autres questions

Je suis un peu perplexe par ce que j'entends et par l'impact : je vois absence de rejet vers le milieu naturel, vers le milieu superficiel. Il y a de cela quinze jours, une magnifique flaque de pétrole a carrément surgit en plein champs, j'aimerais savoir en tant que spécialistes si vous avez tout contrôlé. En ce qui concerne le gaz de schiste, j'aimerais savoir un jour si ce n'est pas réversible ? Je vois votre pipeline qui s'enfonce comme une paille de béton jusqu'au bout, mais ça ce n'est pas étanche puisqu'on continue à forer. Est-ce qu'il n'y a pas d'infiltrations qui remontent vers la roche ? J'aimerais bien qu'on m'explique tout ça parce que franchement, au niveau de l'impact, je le vois tout de suite là, et ça a été très concret dimanche il y a 15 jours.

D. Kerwin : Certes, toute activité de développement que ça soit industriel ou non, peut avoir un impact et va avoir un impact sur l'environnement. Selon notre étude d'impacts, on les a étudiés pour mettre en face des risques des barrières de prévention, c'est la base d'étude d'impact que Monsieur évoquait.

P. Etcheverry : Je rappelle simplement que le chantier de forage par lui-même qui dure un mois et demi n'est pas en rapport avec l'incident, on ne parle pas du même type de travaux, donc là on ne parle pas de la construction de l'ouvrage.

D. Kerwin : Sur l'incident tout le monde est au courant, malheureusement nous avons eu un accident sur une de nos collectes de production. Une collecte s'est fissurée pendant son exploitation et le résultat a été une fuite de pétrole et d'eau de gisement. On déplore cet incident, il y a eu un impact, personne ne peut dire qu'il n'y a pas eu d'impact. On procède à la dépollution, on a enlevé les terres qui sont polluées et elles vont être envoyées pour être traitées. On travaille avec le propriétaire du terrain pour le remettre en état.

- *Moi j'exige qu'on attende la fin de l'enquête, j'exige de savoir le nom de l'entreprise qui va analyser les boues ? J'ai cru comprendre que c'était une entreprise canadienne...Elle est où l'indépendance ?*

L. Olivé : Juste un complément d'informations sur la société Biogénie qui est effectivement une société canadienne. Je sais bien que c'est de bon ton ce soir d'imaginer des complots un peu partout, et notamment une grande machination issue du Canada. Je voulais simplement préciser que la société Biogénie est spécialisée dans le traitement des terres polluées. C'est une société qui est implantée depuis de nombreuses années et qui dispose d'un processus de traitement des terres polluées, notamment spécialisé en matière de pollution des sols et notamment des pollutions d'hydrocarbure. C'est une installation classée soumise à la réglementation des installations classées et qui est contrôlée régulièrement par nos équipes, et il aurait été absurde pour traiter ces terres polluées de leur faire traverser des dizaines de kilomètres alors qu'il y a une installation de traitement des terres polluées juste à côté. Sur le plan environnemental, nous nous accorderons tous pour dire qu'il valait mieux les mettre là.

- *Monsieur Olivé, qui a fait les prélèvements ? Qui est l'entreprise ?*

L. Olivé : Les prélèvements ont été réalisés par un bureau d'étude, les études ont été réalisées par un laboratoire Eurofins qui à ma connaissance n'a pas de capitaux canadiens, qui est implanté en Alsace me semble-t-il, qui est accrédité COFRAC. La société Biogénie de son côté a également exigé des prélèvements, car comme elle se doit et comme c'est prévu dans son arrêté préfectoral d'autorisation, il faut qu'elle s'assure de la composition et du type de pollution des terres qui affectent les terres qu'elle reçoit sur sa parcelle. Ceci a été réalisé, et pour être bien clair, Monsieur Pascot a fait une demande pour obtenir ces informations, elles seront communiquées quand nous en disposerons.

- *Qu'est-ce qui nous garantit que demain nous n'aurons pas d'autres fuites, d'autres fuites ailleurs que sur les terrains impactés pour l'instant directement par les forages actuels parce qu'on ne sait pas dans quelle direction les prochains forages vont aller. Qu'est ce qui nous garantit aujourd'hui que demain on n'aura pas de fuites avec vos forages actuels ?*
- *Pourquoi aujourd'hui on n'a pas arrêté carrément l'exploitation pour contrôler l'ensemble de vos tuyauteries, pour vérifier qu'aucune autre fuite ne peut être faite, décelée, existante, à l'intérieur des terres et qui peuvent apparaître à l'extérieur comme ça a été le cas le weekend de la Pentecôte ?*
- *Est-ce qu'on peut faire confiance à une entreprise qui va forer 10 puits alors que dans la nuit de la Pentecôte à 5h du matin c'est un automobiliste qui a trouvé une fuite, les pompiers sont arrivés et Vermilion n'est intervenu qu'à 7h du matin. Depuis quand cette fuite était là ? On ne le sait pas. Après ils nous ont expliqué que la pompe n'était pas la bonne etc. etc. l'explication donnée est la même que celle de Total avait donnée à VLG quand il y avait eu une fuite il y a une quinzaine d'années.*
- *Je n'arrive pas à comprendre que Vermilion qui a eu donc un accident dimanche dernier sur une canalisation dont il ne s'est pas rendu compte, dont il ne savait qu'il y avait une fuite si on ne l'avait pas averti, donc sur un puit on a un accident, on n'a pas les résultats de l'enquête, et on va donner le quitus pour 10 autres puits ?*
- *On discute sur beaucoup de choses, sur l'avenir, mais là le présent c'est ça et on nous montre des slides sur lesquels on peut pas du tout avoir confiance parce qu'on est en présence d'un accident qui montre que tout ça est faux. Alors il faudrait avoir les conclusions de cet accident pour dire aujourd'hui : est-ce qu'on sécurise ? Qu'est ce qui s'est passé ? Avant de parler de demain.*

M. Van den Bogaard : S'agissant de l'accident dont vous parlez, nous avons déjà pris un arrêté préfectoral pour imposer à Vermilion le nettoyage et la dépollution du site et nous attendons le rapport définitif sur la cause de cet accident. Deuxièmement, ce qui nous importe maintenant, c'est de connaître la cause de cet incident, et pour faire en sorte que ça ne se reproduise pas. Ça n'empêche pas de continuer l'enquête publique et de continuer de prendre les avis de chacun avant de proposer l'avis au Préfet. Nous aurons je pense les résultats des expertises sur la canalisation qui a percé avant le passage au CODERS du projet d'arrêté. Quand nous aurons les conclusions des expertises sur la cause de cette rupture et de cette pollution, nous prendrons un arrêté pour demander à Vermilion de vérifier toutes les canalisations qui sont dans le même

cas de figure et qui présentent éventuellement les mêmes risques de manière à ce que ces canalisations soient vérifiées, changées, si nécessaire. Voilà les conclusions qu'on tire de cet incident.

- *Suite à l'incident qui s'est produit le weekend de pentecôte, je voudrais instamment demander soit à Monsieur le Maire de VLG, soit à Monsieur le Maire de Leudeville, de faire une analyse de la nappe phréatique d'une façon urgente, parce que certaines personnes très proches de ces fuites, utilisent des puits, de l'eau et donc peut être que nous sommes en train d'utiliser de l'eau polluée. Donc il nous paraît urgent de savoir ce qu'il en est la dessus, et de préférence avec un cabinet indépendant, si possible.*
- *Quel est le modèle économique de Vermillion sachant que lorsque vous avez racheté des puits de pétrole à Total, le baril était environ à 100\$, on est actuellement à 65 donc vous avez des gros investissements, quel est le ROI de votre projet ?*

D. Kerwin : Effectivement notre timing d'achat des champs de Total - vu le prix du baril - n'était pas parfait, malgré cela nous avons une production en France généralement, et en Essonne particulièrement, pour un groupe, particulièrement rentable. On va dire au niveau investissements cette année en 2014, nous avons réduit notre budget par rapport à ce que nous avons établi en septembre pendant la chute du prix du pétrole, par un peu plus de la moitié. En France, nous avons réduit notre budget de 25% par rapport à l'année dernière, c'est pour indiquer que notre exploitation en France est toujours rentable et probablement cette année avec le prix plus bas, c'est la plus rentable que nous avons.

Vous avez posé une question spécifique sur le ROI du projet lui-même. La question était quel est le taux de retour sur investissement de ces puits. Aujourd'hui avec le prix du baril actuel, si les puits sont à haut succès, le retour est de 40%, c'est un retour sur investissement très important.

Il y avait une question sur les bénéfices de cette production localement en Essonne et en France. Il y a les redevances à l'Etat et les communes et les emplois. La question qu'il faut que l'on se pose en tant que société est qu'aujourd'hui nous consommons énormément de pétrole, de l'ordre de 2 millions de barils en France. Il faut que l'on fasse un choix de où on va prendre le pétrole que l'on utilise même si on est en train de réduire notre consommation. Que Vermillion fore des puits ou non cela ne change rien sur la consommation. Si nous voulons éliminer la production de pétrole dans le monde il faut éliminer sa consommation. Le pétrole lié à l'importation et notamment son transport fait partie de la transition énergétique, on a le choix de produire et de raffiner un produit localement que l'on va consommer localement où de le produire ailleurs où les droits des travailleurs de l'homme de l'environnement sont encore moins protégés qu'ici.

- *La deuxième question comprend toujours Vert le Grand : lors de la dernière manifestation une conseillère municipale a annoncé sur FR3 que Vermillion lui avait donné, avait plus ou moins octroyé une somme de 45 000€ qui correspondait à une réflexion de certaines chaussées de Vert le Grand, j'aimerais savoir ce qu'il en est ?*

D. Kerwin : La 2^{ème} question, si j'ai bien compris c'est est-ce que Vermilion a promis de refaire les routes sur Vert le Grand à l'ordre de 45 000 euros ? Cette rumeur est fausse... Je ne sais pas pourquoi une personne a dit ça, mais je peux dire que ce n'est pas la vérité, c'est faux.

Maire de Vert le Grand : Là nous recevons pour notre budget de fonctionnement, ce n'est même pas 40 000 c'est plus c'est à peu près 50 000€. Ça vient dans notre budget de fonctionnement, dans le budget de fonctionnement qu'est-ce qu'on fait, elle a dit qu'on allait faire des routes, pourquoi pas, on peut aussi s'en servir aussi pour l'école, on peut s'en servir pour les cantines, mais pour ça vient dans notre section de fonctionnement. Et c'est pour ça Madame qu'on n'a pas augmenté le taux des impôts à VLG depuis 30 ans.

- *Est-ce que dans le rapport que j'ai consulté ce matin de la mairie de Leudeville, vous pourriez mettre la répartition des 2 millions de redevance que vous versez au département et aux communes ?*

D. Kerwin : La question que vous avez posée sur la transparence de la redevance et quelle partie était au département, aux communautés des communes, et aux communes elles-mêmes. Le système est assez opaque. C'est quelque chose qu'on remonte au gouvernement

P. Etcheverry : Je peux apporter des précisions sur le mode de calcul de la redevance. Nous sommes perçus sur le Trésor Public sur la base de nos déclarations de tonnes extraites sur les communes. Nous envoyons les tonnes extraites de pétrole, eux font leur calcul et nous recevons une feuille d'impôt qui nous demande de verser au Trésor Public un certain montant. Ensuite toutes les répartitions sont gérées par le Trésor Public, il y a des règles très précises de répartitions qu'eux connaissent, nous avons du mal à le savoir mais au final nous connaissons le montant que l'on reverse au Trésor Public.

M. Van Den Bogaard : Sur la répartition de la RDCM, je n'ai pas les pourcents, l'RDCM c'est la Redevance Départementale Communale des Mines qui est la redevance versée au prorata de la production qui est faite, une partie est versée à la commune sur laquelle sont implantés les puits producteurs, une autre partie qui est la plus importante est reversée au département, et une autre partie versée au département que le département répartit sur les communes selon les critères qu'il décide, et une partie versée aux communes sur lesquelles habitent les salariés employés dans l'industrie minière. Les exploitants envoient chaque année à la Préfecture et aux impôts la liste de leur personnel avec les adresses pour fixer cette répartition. Tout cela est fixé par décret.

Remarques

- *Monsieur Kerwin, je vous adresse à vous en tant qu'Homme. Vous êtes ici dans une salle, il y a de nombreux habitants qui vivent ici depuis longtemps, certains sont des agriculteurs et travaillent la terre depuis des générations, d'autres ont choisi de vivre ici parce que c'est un milieu rural préservé. Vous arrivez du Canada avec votre logique, celle d'une entreprise qui cherche à faire du fric c'est normal c'est le but de toute entreprise. Vous vous rendez compte que les gens d'ici ne*

vous accueillent pas avec grand plaisir, vous avez des arguments, des moyens financiers, qui permettent notamment d'aider les élus locaux, il y en a ici dans la salle. Nos élus locaux sont aujourd'hui confrontés à une baisse des dotations de l'Etat, ils ont du mal à gérer leur budget, vous arrivez avec des moyens, vous financez aussi des opérations associatives et autres et puis finalement, une fois que tout ça est fait, vous ferez votre travail.

- *On souhaiterait, et je l'ai déjà dit à Vermilion, qu'ils arrêtent de sponsoriser des communes avec des élus qui sont pas tout forcément courageux, parce qu'en France on n'appelle pas ça sponsoriser, je leur ai déjà dit, on appelle ça arroser.*
- *Vermilion investit mais c'est rentable parce que même avec la baisse du pétrole ça va être rentable, pourquoi ? Parce que derrière on ne fait pas trop d'investissements dessus, on ne révisé pas trop les machines, on va puiser de nouveaux puits, et derrière les lieux on va les laisser comme ça (c'est pour ça qu'on a des fuites).*

Autres remarques

- *Et l'avenir des enfants vous en faites quoi ?*
- *On vous pose des questions et vous nous répondez pas ce n'est pas un vrai dialogue en fait. Vu que vous avez l'art de manier la langue de bois on va essayer d'en parler réellement. Merci beaucoup.*
- *En ce moment, tous ces textes dont on parle dépendent du code minier qui date un peu et qui est en voie de négociations, il est actuellement en discussion à l'Assemblée Nationale. Pour l'instant Vermilion est très claire, ils appliquent la loi. La loi ne permet pas un certain nombre de choses, ils respectent la loi, pour l'instant ils respectent ce texte mais quand le texte va changer, ils disent aussi qu'ils vont changer aussi. Je crois que c'est important pour nous citoyens d'être préoccupés par ça et de faire un travail aussi de lobbying auprès de nos députés, auprès de nos élus. Il faut qu'on soit conscient qu'on a un rôle à jouer en tant que citoyens, pour amener justement les députés à voter des lois dans le sens que l'on souhaite.*

3. PV DE LA REUNION

Henri Bernard

Messieurs Dames Bonjour et bienvenu à cette réunion, je vais d'abord me présenter en introduction. Pour ceux qui ne me connaissant pas je suis Henri Bernard, commissaire enquêteur pour l'enquête publique en question. J'ai décidé d'organiser cette réunion publique et d'échange compte tenu du problème de cette enquête et d'autre part du nombre important de demandes formulées dans le registre, (formulées par écrit). J'en ai informé immédiatement l'autorité et le Tribunal administratif, à la suite de quoi avec Vermilion et Monsieur le maire nous avons mis en place les modalités de cette réunion.

Le programme présenté par Madame Bernard, ce sera elle qui animera la réunion, c'est une spécialiste en la matière, c'est moi même qui ai retenu la société Res publica parce que tout simplement elle m'a été proposé par notre président CNE qui a déjà utilisé cette société pour animer des réunions publiques. Donc cette société est complètement indépendante de Vermilion, que ça soit bien clair au départ. Dans un premier temps je vais demander aux participants de se présenter et je vais donner la parole à Madame Bernard.

D. Kerwin, Président et Directeur Général de Vermilion en France.

P. Etcheverry, société Vermilion, Responsable étude en charge du suivi du dossier d'enquête

C. Raddadi, géologue de Vermilion, je suis en charge des projets en Essonne.

B. Vrielynck, géologue au CNRS. Ma spécialité est la paléogéographie, l'étude des paléo environnements.

Henri Bernard

C'est moi qui ai choisi Monsieur Vrielynck, un géologue indépendant. De façon à ce qu'il n'y ait aucun rapprochement avec la société Vermilion, et éventuellement avec d'autres sociétés pétrolières. Il est complètement indépendant dans ses activités.

M. Van Den Bogaard, travaille à la DRIEE et j'ai en charge de veiller à l'application des réglementations issues du code minier et j'assure aussi la police de l'eau sur un aquifère profond qui est l'aquifère de l'Albien.

L. Olivé, responsable de l'unité territoriale de la DRIEE en Essonne donc l'implantation territoriale de cette direction pour laquelle travaille Monsieur Van Den Bogaard.

Marie-Catherine Bernard (MCB) : Une première séquence M. Bernard pour nous présenter quel est le rôle du commissaire enquêteur puisque Monsieur le Commissaire enquêteur préside cette réunion.

H. Bernard

Effectivement, beaucoup ne connaissent pas exactement la fonction et les missions du commissaire enquêteur. C'est une question récurrente qu'on me pose pour toutes les enquêtes que j'ai faites. A titre d'information j'ai déjà participé au minimum à plus de 50 enquêtes sur différents sujets, je prends de préférence des enquêtes que je qualifierais de techniques. Je vais essayer de vous faire un résumé de comment se déroule une enquête et comment le commissaire la conduit.

On choisit d'être commissaire enquêteur, c'est un acte volontaire, il faut faire acte de candidature sur un CV, si votre CV est retenu, vous vous présentez au Tribunal administratif, vous êtes convoqué devant une commission qui est chargée de vous interroger et de voir dans quelle mesure vous pouvez répondre aux objectifs demandés à un commissaire enquêteur. Si votre candidature est retenue, vous figurez sur des listes d'aptitudes qui sont valables 4 ans. Au bout de 4 ans on repasse devant la commission. Lorsque la Préfecture a reçu un projet, elle le transmet au Tribunal administratif pour que ce Tribunal nomme un commissaire enquêteur et vous demande dans quelle mesure vous voulez faire cette enquête-là. Puis vous acceptez ou vous n'acceptez ou pas. Parallèlement, on nomme systématiquement le commissaire enquêteur suppléant, parce qu'il y a eu quelques enquêtes dont j'ai eu l'expérience où le commissaire titulaire n'a pas pu terminer son enquête pour des raisons diverses et variées ; donc maintenant il y a systématiquement un commissaire enquêteur suppléant. Donc, le Tribunal saisi de la demande nomme un commissaire enquêteur titulaire et son suppléant. Cette décision administrative est envoyée à la Préfecture pour déclencher l'ouverture de l'enquête publique. La première chose est de vérifier que le dossier soit cohérent et recevable.

Une fois que ce travail a été fait et que le dossier est jugé recevable, le commissaire enquêteur prend contact avec la Préfecture pour préparer l'arrêté d'ouverture de l'enquête : cela concerne les avis d'enquête, la publicité, et les lieux dans lesquels se déroulent les permanences. Je reçois le dossier que j'étudie en détail, je convoque le pétitionnaire et pose les questions concernant le dossier pour m'en imprégner pour répondre aux attentes du public et discuter avec les personnes concernées pendant les permanences.

Les mairies en sont informées et mettent à disposition les salles dans lesquelles se trouveront les registres : en général une ou plusieurs communes, mais il m'est arrivé d'avoir beaucoup de communes à gérer en même temps.

Pour les grandes enquêtes, il y a des commissions d'enquêtes composées d'un président et de plusieurs membres (3-4 membres) ou plus quand cela concerne les grands projets, les autoroutes, les aéroports...

Réactions dans la salle

MCB

Un instant Messieurs Dames, je vous prie s'il vous plait vous aurez tout le temps de vous exprimer tout à l'heure. Monsieur le commissaire enquêteur terminez votre propos.

H. Bernard

J'ai pris la décision d'organiser cette réunion d'information et d'échange à la demande d'associations, d'élus et du public pour permettre une meilleure information du public et me mettre en position de répondre au mieux aux questions qui me sont posées pendant les permanences.

Des informations sont ensuite données sur le déroulement de l'enquête publique : contact avec le Tribunal administratif, concertation avec la Préfecture sur les mesures d'organisations envisagées, le choix des dates et heures des permanences dans les communes concernées.

L'enquête a été normalisée, elle dure maintenant 5 semaines. J'ai réparti les permanences de la façon suivante: une permanence le premier jour et une permanence en fin d'enquête et j'équilibre les autres permanences de sorte que je sois à la disposition du public : un samedi, une soirée et un mercredi, c'est un choix personnel.

Sur les registres déposés dans les mairies vous pouvez porter vos observations écrites, éventuellement joindre tout commentaire ou note écrite, vous pouvez également rester anonyme, et me poser des questions pendant les permanences.

MCB

Et votre rôle à l'issu de l'enquête ?

H. Bernard

Une fois que l'enquête est terminée, que vous avez terminé de porter vos observations, en général entre 5 à 6 semaines, je fais une synthèse de toutes les observations portées, je les regroupe par thèmes et j'adresse au pétitionnaire un procès-verbal en lui demandant de me répondre dans les 15 jours qui suivent. Je reprends les réponses et les questions et je donnerai mon avis dans les conclusions. Les avis dans les conclusions doivent être parfaitement motivés.

Il y a 3 types d'avis : favorable, favorable sous réserve et défavorable.

Si un avis favorable est donné avec des réserves, les réserves doivent être levées par le pétitionnaire, s'il ne les lève pas ça veut dire que l'avis est défavorable.

Dans tous les cas je me dois de justifier clairement mon avis.

Les motivations et les décisions du commissaire enquêteur sont analysées par le Président du Tribunal administratif auquel je transmets mon rapport et mes conclusions.

S'il y a des questions je veux bien y répondre mais je voulais être bref pour que vous ayez la parole pour répondre au maximum aux questions.

MCB

Je vous propose qu'on fasse la présentation et je vous donnerai la parole pour les questions dans le fil conducteur. Très rapidement, une réunion publique de cette nature vise à informer les participants, donc vous allez avoir un temps d'information avant les échanges. Le programme de la réunion a été établi par monsieur le commissaire enquêteur sur la base des premières observations recueillies.

Ce programme est le suivant : présentation du projet par Vermillon pendant 15 minutes pas plus, nous aurons différents temps pour discuter des observations d'ordre général, de l'arrêté de l'enquête publique, du projet de forage et de ses impacts. Vous aurez tout ce temps-là, on a réparti pour que vous puissiez avoir le temps de discuter de tout cela.

En accord avec monsieur le commissaire enquêteur, les règles du jour, il y a un déroulé de débat donc il faut qu'on essaye de le respecter pour que chacun puisse trouver l'information qui lui est nécessaire. Pour que chacun intervienne il faut qu'il puisse s'exprimer de façon courte, si vous parlez 10 minutes, c'est 10 personnes de moins qui peuvent parler ; se présenter à chaque intervention ; faire preuve de courtoisie. La restitution de la réunion, nous faisons un enregistrement audio de la réunion et elle sera tapée, le PV sera joint au rapport d'enquête. A la fin la réunion il y a des registres d'enquêtes qui sont mis à disposition pour que vous puissiez en fin de réunion - au-delà de ce qui se passe dans les communes - pouvoir en parler.

Donc on commence la séquence de 15 minutes de présentation du projet, après c'est à vous.

P. Etcheverry

Je vais essayer d'être rapide pour respecter le timing. Donc je vais vous exposer rapidement le dossier et le projet qui ont été mis en enquête.

Rapidement une carte d'identité de qui est la société en Vermilion. Il s'agit d'une société implantée en France en 1997 qui a repris les anciens champs pétroliers qui appartenaient à la société Esso, ça fait maintenant 18 ans que nous sommes sur le territoire français. Nous sommes arrivés en Aquitaine et en Seine-et-Marne, et nous avons ensuite étendu notre activité en 2006 et en 2012 par les champs pétroliers de Total dernièrement.

Nous sommes depuis 2003 premiers producteurs de pétrole en France avec 12 000 barils/jour. 12 000 barils c'est 65% de la production nationale parce qu'on n'en produit pas énormément en France mais nous on en produit 65%, ça représente un demi pourcent de ce que nous consommons chaque jour les Français pour nos besoins. Pour notre production de 12 000 barils/jour, c'est environ 500 000 personnes qui consomment du pétrole par jour. On n'est pas une grande société, on est une petite société, mais malgré tout nous avons tout de même un impact sur le pétrole qui est produit sur notre territoire, raffiné sur notre territoire, et utilisé sur notre territoire.

Notre gestion c'est 400 puits pétroliers, 26 concessions qui sont réparties entre la région Aquitaine et l'Île de France, en terme d'emplois 200 personnes qui travaillent chez Vermilion, plus en équivalent temps pleins 400 sous-traitants qui travaillent dans différents corps de métiers pour les besoins de notre exploitation.

Depuis 1997, nous essayons d'avoir une croissance, c'est-à-dire d'augmenter notre production par des investissements.

Un peu plus près de chez vous, la région Île de France, Paris, le département de l'Essonne, la Seine-et-Marne, les champs pétroliers situés en Essonne, ceux situés en Seine-et-Marne, nous avons au total 14 champs pétroliers qui ont été acquis depuis 1997.

L'ensemble de la production de pétrole est acheminé par une canalisation enterrée à la raffinerie de Grand Puit qui raffine notre pétrole. C'est une raffinerie Total qui distribue le pétrole raffiné sur le territoire Seine et Marnais et sans doute Île-de-France.

Nos activités en Essonne : ici vous avez l'emprise des 4 concessions pétrolières qui ont été attribuées à l'ancien opérateur dans les années 1990, qui existent depuis un petit moment et qui produisent du pétrole. 4 concessions : La Croix Blanche au Nord, Vert le Grand, Vert le Petit, Itteville. En général ces champs pétroliers ont le nom du premier puit pétrolier qui a découvert du pétrole dans les années 80/90 quand ils ont été chercher des hydrocarbures.

Les infrastructures : 9 sites de production sur lesquels se répartissent 24 puits qui sont aujourd'hui en activité, un dépôt pétrolier principal qui se situe sur la commune de Vert le Grand, 23 collaborateurs et sous-traitants qui travaillent au quotidien sur nos installations et à leur bon fonctionnement.

Depuis 2012, Vermilion, une fois les champs repris sous notre responsabilité, nous avons effectué 7 millions d'euros d'investissements pour rénover les installations, redémarrer certains puits qui avaient été arrêtés par l'ancien exploitant, et nous avons reversé 2 millions d'euros de redevance locale, chaque tonne produite, extraite du sous-sol est taxée que ce soit au niveau national ou local.

Ici vous avez le projet qui nous intéresse, si on zoome, la concession de la Croix Blanche, la concession de Vert le Grand, ces concessions sont déjà encadrées par des arrêtés préfectoraux qui permettent une exploitation courante : de la maintenance, entretien de nos puits et je voulais préciser que les niveaux géologiques qui sont aujourd'hui produits et qui ont du pétrole sont situés 1900 mètres de profondeur, et ce sont des roches qui sont d'âge trias, on les appelle dans notre métier les grès et les dolomites d'âge trias, leur petit nom c'est grès de Boissy et Dolomites de Chaunoy, du nom du premier puit qui a rencontré ces formations pétrolifères.

La question que l'on pourrait se poser c'est pourquoi de nouveaux forages sur les concessions existantes qui ont été découvertes dans les années 80-90 ? Quel intérêt ? Est-ce qu'on a déjà extrait tout le pétrole ?

Nos techniciens géologues et géophysiciens se sont penchés sur les données que nous avons à notre disposition sur la productivité des puits que nous connaissons, et il s'est avéré que nous avons identifié des compartiments de ce gisement pétrolier qui seraient aujourd'hui non drainés par les puits existants.

Je vais vous expliquer comment ça marche. Vous avez ici en surbrillance bleue et rouge, l'extension géographique des gisements pétroliers en profondeur. Pour ce faire, pour aller extraire ce pétrole il y a plusieurs puits qui ont été forés depuis un seul et même site de surface et qui est allé atteindre le gisement en plusieurs points autour du point d'entrée. On peut avoir plusieurs points pétroliers finalement sur un même site. Les points noirs ici sont des puits qui drainent le pétrole aujourd'hui dans les formations géologiques dont je vous parlais tout à l'heure, et il se trouve qu'il y a des endroits du champs qui n'ont jamais été drainés ou forés. C'est notre projet ici, on s'est rendu compte qu'il y avait vraiment encore un potentiel ici, quand on dit qu'il n'y a pas énormément de pétrole, il n'y en a pas énormément mais il y en a de manière économique et rentable sur ces champs pétroliers.

Nos ingénieurs ont estimé que pour atteindre ces nouvelles réserves de pétrole il nous faudrait, au maximum, c'est un cas optimiste, mais nous sommes obligés de présenter le projet dans sa totalité, une dizaine de nouveaux forages qui seraient forés à partir de sites existants. Donc on ne créerait pas de surfaces complémentaires.

Le choix de sites de forage s'est fait de manière à utiliser nos infrastructures existantes. D'une part d'un point de vue environnemental c'est mieux d'utiliser des zones déjà aménagées plutôt que de créer et artificialiser de nouveaux emplacements. Du point de vue de la technique, nous nous sommes rendus compte que grâce à la technique d'un forage dévié, je vous ai fait une représentation schématique, nous sommes capables, comme les puits existants aujourd'hui sur notre concession, d'aller dans un rayon de 1km/1,5km autour du point d'entrée de surface et de réaliser des nouveaux forages. En logistique, ça nous permet de ne pas créer d'infrastructures de transports d'hydrocarbures supplémentaires. On a la capacité de produire ce nouveau pétrole, juste en faisant de nouveaux forages, mais sans ajouter de nouveaux sites.

Le procédé utilisé, il s'agit d'un procédé classique de forage qui est utilisé aussi bien pour le domaine pétrolier que le domaine géothermique ou même des forages profonds pour rechercher de l'eau. Il s'agit du forage Rotary qui consiste grâce à l'aide de trépan en rotation qui grattent la roche pour obtenir un trou qui progresse au fur et à mesure. Pour cela, nous amenons sur le site un mat que l'on appelle derricks qui permet de soutenir en poids tous les éléments de forage qui nous permettent de creuser le trou. Il s'agit d'un diamètre assez raisonnable, on ne parle pas d'un très grand trou. Donc en plusieurs phases, on va faire un premier trou de l'ordre de 50cm de diamètre, on va dépasser les premières roches de surfaces, on va y installer un cuvelage acier dont vous avez une représentation sur la droite, on va le cimenter de manière à tout étanchéifier entre le terrain et l'intérieur du trou, et on continue par une 2nd phase de forage, on remet un trépan au bout de la tige, le remettre en rotation, et procéder à une seconde

section. Ça ressemble un peu à une lunette télescopique, ça nous permet d'étanchéifier l'ouvrage de la surface jusqu'à 1900 mètres de profondeur. Au final on obtient ce résultat : un forage qui permet d'atteindre avec un tubage acier les formations pétrolifères qui vont produire jusqu'en surface grâce à un autre tube que l'on insère à l'intérieur. L'aperçu de l'image est comme si on avait coupé au couteau en surface avec le cuvelage cimenté avec le cuvelage acier, le ciment autour qui permet de garantir l'étanchéité.

Le déroulement des opérations : on amène un équipement capable de forer jusqu'à 1900m, la durée totale des travaux dure environ 1 mois, une dizaine de jours pour amener des équipements sur sites, les opérations à proprement parlé 1 mois, et ensuite les équipements repartent. Une activité sur site est de 1 mois-1 mois et demi, et ensuite le site retrouve l'aspect initial avec les pompes en surfaces. En espérant bien évidemment que nous rencontrons le succès attendu.

Ici, je vous ai représenté sur une carte, les aspects qui ont été regardés sur la dimension environnementale et les principaux enjeux liés à la construction d'un puit pétrolier. Ici, les aspects importants à retenir : les traversées par le forage pendant les travaux des aquifères d'eau du sous-sol, la présence éventuelle de rus ou de ruisseaux à proximité du site qui peuvent être un enjeu, et puis la distance des habitations pour les nuisances liées au bruit et au trafic. Un petit peu plus tard je vous présenterai si vous le souhaitez les impacts examinés par rapport à chacun de ces enjeux.

MCB

Pour introduire la première séquence qui concerne les échanges des observations d'ordre général, les inquiétudes relatives à l'exploration et l'exploitation des gaz et huile de schiste. Le commissaire enquêteur a souhaité que vous fassiez une introduction de quelques minutes ce qui fait partie des 15 minutes et puis je vous donne la parole sur la question des inquiétudes de l'exploitation des gaz et huiles de schistes.

D. Kerwin

Je n'ai qu'une slide à présenter pour présenter le positionnement de Vermilion sur ce projet et sur le sujet des gaz ou pétrole de schiste. Ces nouveaux forages que l'on présente au projet ont vocation unique de produire du pétrole conventionnel. Ils ne seront pas utilisés ni aujourd'hui ni plus tard pour explorer ou exploiter du pétrole ou gaz de schiste quel que soit l'évolution de la réglementation française.

Dans la salle

Ce n'est pas ce que vous disiez...

D. Kerwin

...ils ne nécessitent pas l'utilisation de technique de fracturation hydraulique quel que soit l'évolution de la réglementation française. Vermilion ne réalisera ni maintenant, ni plus tard, de l'exploitation ou de l'exploration de gaz ou pétrole de schiste par fracturation hydraulique ou par tout autre technique disponible sur ses concessions, pour ses permis de recherche ou ses demandes de permis de recherche en Essonne.

Alors ce sont des mots sur un slide, des mots dits, qu'est ce qui garantit cette position aujourd'hui ? Les concessions ont été attribuées à Vermilion avec une identification précise de quel réservoir conventionnel on peut exploiter. Aujourd'hui, on ne peut pas avec cette concession exploiter autre chose que du pétrole conventionnel dans les grès ou les dolomites de Chaunoy. Si un arrêté préfectoral autorise les travaux de forage présentés dans le projet, l'arrêté précisera l'interdiction de la fracturation hydraulique et autorisera

l'exploitation de pétrole exclusivement dans les niveaux géologiques conventionnels que nous avons identifié dans notre dossier. Dernièrement notre activité est contrôlée régulièrement par la police des mines.

MCB

On va ouvrir la séquence des questions. Je vous propose de prendre 4 à 5 questions puis demander à la tribune de répondre, reprendre 4 à 5 questions, demander à la tribune de répondre. Je vous demande de faire court pour qu'il y ait un maximum de questions parce que vous êtes nombreux et ce serait dommage que vous ne puissiez pas vous exprimer.

- *Bonsoir. Je suis un habitant de Leudeville, j'ai une question unique, après je passerai la main : quel est le modèle économique de Vermilion sachant que lorsque vous avez racheté des puits de pétrole à Total, le baril était environ à 100\$, on est actuellement à 65 donc vous avez des gros investissements, quel est le REI de votre projet ?*
- *Vert le Grand, j'ai une question par rapport au puit qui devrait être fait à Vert le Grand Centre. La deuxième question comprend toujours Vert le Grand : lors de la dernière manifestation une conseillère municipale a annoncé sur FR3 que Vermilion lui avait donné, avait plus ou moins octroyé une somme de 45 000€ qui correspondait à une réflexion de certaines chaussées de Vert le Grand, j'aimerais savoir ce qu'il en est ?*
- *Juste une précision à l'assistance qu'il est important de faire, c'est la différence entre le pétrole conventionnel et l'huile de schiste et principalement de réservoirs et de roches mères.*
- *Vert le Grand. Actuellement vous avez une concession qui permet d'utiliser l'extraction de pétrole qui dure 25 ans, elle se termine je crois en 2019, jusqu'en 2019 vous pourrez extraire du pétrole, qu'est ce qui nous garantit - jusqu'en 2019 vous aurez surement une nouvelle concession vu les investissements que vous faites- la nouvelle concession ne vous permettra pas d'utiliser la fracturation hydraulique pour extraire du gaz de schiste ?*
- *C'est une question à Monsieur Bernard, combien avez-vous fait d'enquête d'utilité publique à Vert le Grand ? Parce qu'on connaît la suite des événements sur les enquêtes publiques.*
- *C'est 3 questions en 1 : est-ce qu'il y a une étude d'impacts qui a été faite ? Est-ce que les résultats sont consultables ? Et qui a fait cette étude ?*

MCB

Je vais vous redonner la parole parce que j'ai peur qu'au-delà de 6 questions ils n'aient pas tout noté mais vous aurez de nouveau je vous le promets la parole. Qui souhaite commencer à répondre ?

D. Kerwin

On va les prendre dans l'ordre.

Je vais répondre à la première question sur le modèle économique de Vermilion. Effectivement notre timing d'achat des champs de Total - vu le prix du baril – n'était pas parfait, malgré cela nous avons une production en France généralement, et en Essonne particulièrement, qui est pour le groupe, particulièrement rentable. On va dire au niveau investissements cette année en 2014, nous avons dans le groupe réduit notre budget par rapport à ce que nous avons établi en septembre pendant la chute du prix

du pétrole, par un peu plus de la moitié. En France, nous avons réduit notre budget de 25% par rapport à l'année dernière, c'est pour indiquer que notre exploitation en France est toujours rentable et probablement cette année avec le prix plus bas, c'est la plus rentable que nous avons.

Vous avez posé une question spécifique sur le REI du projet lui-même. La question était quel est le taux de retour sur investissement de ces puits. Aujourd'hui avec le prix du baril actuel, si les puits sont à haut succès, le retour est de 40%, c'est un retour sur investissement très important.

La 2^{ème} question, si j'ai bien compris c'est est-ce que Vermilion a promis de refaire les routes sur Vert le Grand à l'ordre de 45 000 euros ? Ce que je peux dire c'est que cette rumeur est fautive, il n'y a jamais...

Interventions du public

MCB : Je vous redonnerai la parole après Monsieur, c'est chacun son tour.

Interventions du public

MCB : Monsieur vous n'avez pas la parole maintenant, les intervenants continuent à répondre, je vous donnerai sans problème la parole mais après. Je vous laisse finir de répondre, il y avait d'autres questions de posées.

Reprise de D. Kerwin : Je ne sais pas pourquoi une personne a dit ça, mais je peux dire que ce n'est pas la vérité, c'est faux.

MCB : Les autres questions ? Je donnerai la parole à Monsieur le Maire aussi.

C. Raddadi

Je vais essayer de répondre à la question relative à la différence entre roche mère et réservoir pétrolier conventionnel. Une roche mère c'est l'endroit où le pétrole a été créé, les substances gazeuses au liquide. Le pétrole est le résultat de la transformation biologique, chimique, de la matière organique. Les résidus de matériaux végétaux et des organismes vivants après leur mort vont décanter et se mélanger à la roche dans un environnement marin lacustre, ils vont ensuite être enfouis et sous l'effet de la température et des bactéries ils vont, avec la profondeur et la température, se transformer en des substances qu'on appelle le gaz et le pétrole. L'endroit où ce pétrole et ce gaz vont se former c'est l'endroit où la concentration organique est importante, on appelle ça une roche mère, l'endroit où le pétrole va être créé. Ensuite ce pétrole qui est plus léger que ça soit liquide ou gazeux que la roche, il a une tendance de remonter en surface, de quitter cette roche mère. Il va suivre des routes c'est-à-dire des roches perméables, lui permettant de migrer ou alors il va suivre des failles naturelles. En remontant, il va trouver des endroits qu'on appelle des structures qui vont le piéger, car au-dessus il y aura des roches imperméables. Il va suivre les routes perméables jusqu'à un endroit où il ne peut plus migrer. S'il ne trouve aucun obstacle il va arriver en surface et on a des suintements. S'il trouve cette roche imperméable, cette structure, il va être piégé dans une roche qui aura de la porosité, et de l'imperméabilité. Il y a aura de l'espace entre les cristaux pour garder ce pétrole que ce soit liquide ou gaz, et il y a aura de la perméabilité pour permettre au pétrole d'arriver à ce réservoir-là. Le réservoir est l'endroit où le pétrole va être piégé, la roche mère est l'endroit où le pétrole a été créé, deux choses complètement différentes dans un système conventionnel.

P. Etcheverry

Je vais répondre à deux questions.

Une concernait la durée de validité de la concession qui court jusqu'à 2019, la Croix Blanche aussi bien que Vert le Grand. Nous devons déposer une demande de prolongation de validité de cette concession en prouvant que nous avons encore de la production de manière économique dans nos réservoirs géologiques identiques. Nous enverrons une demande à l'administration qui précisera les taux de productions attendus et les niveaux géologiques de la même manière que la concession qui a été attribuée dans les années 1990, ce sera bien mentionné dans le dossier et la concession si on arrive à prouver à l'administration que nous avons des prétentions à produire du pétrole économiquement, nous accorderait dans ces conditions la concession. Cette demande est également soumise à enquête publique.

Je passe à l'autre question sur les études d'impacts. L'étude d'impact a été élaborée par Vermilion en collaboration avec un cabinet environnemental spécialisé dans les élaborations d'études d'impact. En particulier sur les volets on a fait appel à une expertise que nous n'avons pas chez nous sur l'évaluation des bruits, des nuisances sonores, et tout ce qui est eau, nous sommes attachés bien entendu à une expertise la dessus. Sur les engagements, les mesures de protections qui sont énoncées dans l'étude d'impact, Vermilion a validé toutes les mesures et les engagements. Cette étude d'impact est consultable dans le dossier d'enquête puisque c'était une question et je crois depuis deux jours sur le site Internet de la Préfecture.

MCB : Monsieur Van den Bogaard de la DRIEE...

Van den Bogaard

Juste préciser la procédure d'attribution de la concession...

Réactions de la salle

MCB : je vous donnerai la parole après Madame, Monsieur Van den Bogaard allez-y... Monsieur Van den Bogaard finit puis on continue.

Van den Bogaard

Je voulais juste préciser que la concession fera l'objet de son renouvellement ou pas d'une procédure administrative qui comprendra une demande d'avis de chaque commune concernée et d'une enquête publique comme celle qui se déroule maintenant.

MCB : On retourne au tour des questions, je ne vous ai pas donné la parole et je vous la donne maintenant. On va réécouter les questions et insister ce qui va...

Réaction de la salle, demandant des réponses sur le bruit et les études d'impacts, réactions sans micros

Gros bruit dans la salle, on n'entend pas

- *Madame Etcheverry ne répond au niveau de l'impact sur le bruit par exemple. Elle n'a donné aucune précision au niveau de l'impact sur les nappes phréatiques, sur la géologie, jamais. Je trouve ça extrêmement flou par rapport à l'impact sur les habitations qui sont à 300 ou 700m, excusez-moi, vous êtes un peu légers dans vos présentations, alors il faut que ça cesse. S'il vous plaît vous n'habitez ni Leudeville, ni Vert le Grand, laissez-nous nous exprimer. Pour un débat sur des choses qui sont apparemment pas très graves il y a énormément de monde dans cette assemblée et s'il y faut autant de monde c'est que ce n'est pas si anodin.*

MCB : Je vais juste faire une petite précision : les questions sur le forage et son impact c'est en deuxième partie de réunion on a une demi-heure la dessus. Nous avons une séquence sur les questions du schiste, si vous voulez que l'on change de sujet, là on a une séquence sur les questions du schiste, on a une séquence de 30 minutes sur les études d'impact. Vous l'avez souhaité, on l'a.

Réaction de la salle réclamant de passer à l'étude d'impact. Très nombreuses réactions de la salle sans micros

MCB. J'entends des questions qui portent sur l'autre partie de la réunion concernant le forage et l'étude d'impact. Je vous propose donc de passer à ce sujet...

Nombreuses réactions sans micro de la salle réclamant la parole ne laissant pas le temps de réponse

MCB Je fais donc écho à vos questions (posées sans micro) : insuffisamment de précisions sur l'étude d'impact, sur les nuisances, Monsieur a parlé du forage, et Madame a évoqué le fait de ne pas avoir suffisamment répondu sur le gaz de schiste. Nous avons aussi une question sur l'endroit à Vert le Grand Centre.

Je vous en prie sur ces 4 questions.

D Kerwin

Je vais répondre à la question sur les gaz de schistes, et vous pouvez donner à Madame le micro pour qu'elle puisse me dire quelle partie de ma réponse n'était pas claire.

MCB : je vous en prie Madame.

- *Le Monsieur a demandé quelle était la différence entre l'extraction du conventionnel et le gaz et l'huile de schiste. J'ai bien écouté il me semble et je vous ai entendu comment le pétrole était extrait, ça très bien, mais je n'ai pas entendu que vous ayez répondu à la question de la différence entre les deux.*

D Kerwin

Ce qu'il faut retenir c'est ce que Monsieur Raddadi a dit tout à l'heure de la migration du pétrole vers les réservoirs conventionnels, un réservoir conventionnel a une porosité et une perméabilité dans la roche qui nous permet de produire le pétrole qui est dans cette roche en utilisant des techniques conventionnelles, c'est-à-dire qu'on n'est pas obligé techniquement d'utiliser systématiquement le processus de fracturation hydraulique. Le pétrole ou le gaz qui n'ont pas migré, qui reste piégé dans la roche mère qui est typiquement très imperméable (peu ou pas du tout de porosité et de perméabilité) et c'est pour ça que les sociétés qui exploitent des roches mères forent et fracturent cette roche mère pour pouvoir produire le pétrole piégé dans cette roche mère. C'est la grande différence, la perméabilité qui laisse partir le pétrole ou le gaz d'une roche conventionnelle et qui ne laisse pas sortir d'une roche mère naturellement.

Est-ce que ça répond à votre question ?

MCB : Est-ce que c'est plus clair comme réponse ?

MCB : Il y a avait une question sur l'étude d'impact, souhaitez-vous que l'on réponde déjà sur l'étude d'impact ?

Réactions de la salle : Oui.

MCB : Alors on continue sur l'étude d'impact s'il vous plaît.

P. Etcheverry

Donc j'ai préparé quelques supports pour présenter de manière synthétique ce qui est présenté dans le dossier sur les études d'impact. En fait, concernant les travaux de forage, comme je vous l'avais expliqué tout à l'heure, par nature même, les travaux de forages traversent toutes les couches du sous-sol. Lorsqu'on les traverse, il faut s'assurer que l'on protège les nappes d'eau. Mais avant tout, ici je voudrais vous présenter la conception de la plateforme. Lorsqu'on amène un appareil de forage, ainsi que les consommables qui sont associés aux opérations. Nous avons une étanchéité effectuée de manière à ce que tous les équipements qui par nature pourraient éventuellement avoir des égouttures, c'est-à-dire les moteurs, les capacités qui stockent le fioul pour les moteurs qui assurent le trépan etc., tout est dans une rétention étanche. Les eaux des ruissellements ainsi que les égouttures sont collectées de manière à s'être dirigée vers un bassin, nous enlevons toutes les eaux et elles sont évacuées vers un centre de traitement.

Ce qu'il faut retenir c'est qu'il y a zéro rejet vers le milieu naturel en opération de forage.

Nombreuses prises de parole sans micro dans la salle

MCB : Messieurs Dames, si vous criez ça ne va pas faire avancer les choses. Ecoutez Madame qui réagit.

- *Bonjour, professeur. Moi je suis un peu perplexe par ce que j'entends et par l'impact : je vois absence de rejet vers le milieu naturel, vers le milieu superficiel. Il y a de cela quinze jours, une magnifique flaque de pétrole (applaudissements dans la salle) a carrément surgit en plein champs, j'aimerais savoir en tant que spécialistes si vous avez tout contrôlé. En ce qui concerne le gaz de schiste, j'aimerais savoir un jour si ce n'est pas réversible ? Je vois votre pipeline qui s'enfonce comme une paille de béton jusqu'au bout, mais ça ce n'est pas étanche puisqu'on continue à forer. Est-ce qu'il n'y a pas d'infiltrations qui remontent vers la roche ? J'aimerais bien qu'on m'explique tout ça parce que franchement, au niveau de l'impact, je le vois tout de suite là, et ça a été très concret dimanche il y a 15 jours.*

MCB : On va demander à la tribune de répondre, nous allons maintenant fonctionner questions par questions puisque nous ne parvenons pas à les regrouper.

P. Etcheverry

Juste avant de passer la parole à D. Kerwin qui s'exprimera sur l'incident, je rappelle simplement que le chantier de forage par lui-même qui dure un mois et demi n'est pas en rapport avec l'incident, on ne parle pas du même type de travaux, donc là on ne parle pas de la construction de l'ouvrage.

Cependant, on pourra vous apporter des réponses sur l'incident.

Dans la salle : et le bruit ?

D Kerwin

Sur la question du bruit, on va y venir.

Sur l'incident tout le monde est au courant, malheureusement nous avons eu un accident sur une de nos collectes de production. Il y a eu une collecte qui s'est fissurée pendant son exploitation et le résultat était une fuite de pétrole et de l'eau de gisement. On déplore cet incident, il y a eu un impact, c'est certain, personne ne peut dire qu'il n'y a pas d'impact de cet incident. On procède à la dépollution, on a enlevé les terres qui sont polluées et elles vont être envoyées pour être traitées. On travaille avec le propriétaire du terrain pour le remettre en état.

MCB : Il y a la question sur le bruit que vous n'oubliez pas de la traiter. Et j'aurais la question pour Monsieur Bernard après.

P. Etcheverry

On a évalué les effets du chantier concernant le bruit en particulier pour les habitations à proximité de nos sites. Précision : quand on parle de Vert le Grand centre c'est notre base opérationnelle là où nous avons notre stockage de pétrole. Les sites choisis par les forages sont des sites déjà existants, vous avez ce qu'on appelle nous VLG centre qui est notre base opérationnelle et notre plateforme déjà existante de VLG4. Nous avons choisi ces sites qui comportent déjà des puits pour faire des nouveaux forages. Nous avons déjà des têtes de puits sur ce site, nous ne faisons qu'ajouter des têtes de puits de plus. Les travaux de forage consistent donc à la présence d'un appareil pendant 30 jours, qui effectivement génère un certain bruit capable d'être mesuré parce que nous avons des ateliers de forages déjà en action (que ça soit en Seine-et-Marne ou en Aquitaine), donc nous avons fait faire des mesures par un cabinet Aida Conseil avec qui on travaille pour faire les mesures de bruit et qui a l'équipement nécessaire. Cette personne nous a remis un rapport, les mesures de bruit résiduel qui ont été mesurées à proximité des habitations et ensuite on fait une simulation par le bruit généré par le chantier, et voir si une émergence gênante peut être provoquée. On s'est rendu compte par nos études, et on s'y connaît un peu parce que lorsqu'on a fait beaucoup de forages, on en a fait une soixantaine en France, on connaît les émergences sonores qui peuvent être générées par ce chantier. On sait qu'à 500 ou 700m qui sont les premières distances des habitations, on ne génère qu'une gêne très très limitée. C'est quelque chose que l'on sait gérer. Malgré tout, on sait que si cette gêne sonore est ressentie, nous sommes capables de mettre en place des mesures qui permettent de réduire le niveau de bruit si vraiment la gêne est ressentie.

MCB : Ces bruits sont pendant les travaux ou pendant le forage ?

P Etcheverry

C'est pendant le forage à proprement parlé et ce n'est pas tout le temps. Je vous présentais tout à l'heure la période où le trépan fore le sol, c'est là où on actionne les moteurs qui peuvent générer une gêne sonore. C'est comme un engin de chantier finalement qui travaille sur la route, c'est l'équivalent.

MCB : je vais vous redonner la parole mais d'abord il y avait une question pour Monsieur Bernard à laquelle vous n'avez pas répondu. Avez-vous déjà fait des enquêtes publiques à Vert le Grand?

H. Bernard

En fait, c'est la première fois que je fais une enquête publique à Vert le Grand. J'en ai fait par contre à Saint-Vrain pour la station d'épuration, c'est peut-être celle-ci dont Madame faisait allusion.

- Vous n'en avez pas fait pour la décharge ?

Non absolument pas, ce n'était pas moi.

Réaction de la salle sans micro

MCB : Madame je vais vous redonner le micro.

Poursuite de la réaction sans micro.

MCB : Pour faire le compte rendu il faut le micro, sinon nous ne pouvons pas prendre note pour le compte rendu.

- *Je voulais simplement dire que l'enquête publique à Vert le Grand, à chaque fois c'était plié d'avance. Nous sommes très très habitués aux enquêtes d'utilité publique, puisque nous en sommes à notre 6^{ème} décharge. Il y a eu des enquêtes publiques, à la 3^{ème} on nous a dit « il n'y aura plus de décharge mais un centre de traitement de déchets », et nous avons eu les 3 autres enquêtes suivantes. La deuxième chose c'est est-ce qu'on peut faire confiance à une entreprise qui va forer 10 puits alors que dans la nuit de la Pentecôte à 5h du matin c'est un automobiliste qui a trouvé une fuite, les pompiers sont arrivés, et Vermilion n'est intervenu qu'à 7h du matin. Depuis quand cette fuite était là ? On ne le sait pas. Après ils nous ont expliqué que la pompe n'était pas la bonne etc. etc. l'explication donnée est la même que celle de Total avait donnée à Vert le Grand quand il y avait eu une fuite il y a une quinzaine d'années.*
- *J'ai une question à vous poser sur votre tableau. J'ai l'impression qu'à 200m on entend moins qu'à 700m, il n'y a pas une erreur dans votre tableau ? Qu'en pensez-vous ?*

P Etcheverry

Non, ici il y a les niveaux de bruits qui existent aujourd'hui à proximité de vos habitations, la raison pour laquelle vous avez une différence c'est parce que vous avez une influence de bruits, c'est le bruit ambiant donc par exemple s'il y a une route pas loin ça mesure en moyenne, parce que la mesure se fait sur des plages horaires assez longues, vous avez une influence plus importante pour le point 2, ce qui n'est pas le cas pour le point numéro 1 pour la ferme qui est dans un endroit beaucoup plus calme et qui n'est pas du tout pas soumise à des nuisances de trafic. Voilà pourquoi vous avez une différence entre les deux.

MCB : Madame c'est à vous.

- *Moi je viens d'Epinay sur Orges. J'ai le sentiment que les promesses ne valent que pour ceux qui les croient. Monsieur vous nous avez montré un slide disant que vous vous engagez de ne jamais extraire d'huile de schiste. Quelle garantie avons-nous que ce soit vrai, est-ce que ce sont les 4 fonctionnaires de la DRIEE qui pourront nous assurer de ce que vous faites exactement. En plus, il me semble qu'en France on accueille prochainement un sommet international pour réfléchir pour savoir comment faire pour se débarrasser des énergies carbonées, et vous voir investir dans de telles proportions nous paraît très inquiétant, on aimerait plutôt que vous utilisiez vos cerveaux pour nous chercher des énergies renouvelables.*

D Kerwin

Il y a plusieurs questions, donc je pense que je vais répondre à la question concernant la DRIEE.

Première question : comment garantir que je ne suis pas un menteur quelque part, ce sont mes mots, je comprends la crainte, c'est facile d'être ici et de dire qu'on ne va rien changer. De toute façon si on changeait de stratégie en Essonne sur ces concessions, de façon technique, s'agissant la géologie en sous-sol essonniennne, selon nous il n'y a pas de gaz de schiste présent dans la roche mère essonniennne

et de pétrole de schiste exploitable de façon économique. Nous n'avons aucun intérêt technique ou économique de poursuivre l'exploitation de gaz ou de pétrole de schiste.

Réaction dans la salle sans micro : Alors pourquoi la personne qui vous représentait à Epinay a-t-elle reconnue que dès que la loi changerait... ?

MCB : on va demander à la DRIEE de répondre.

M. Van Den Bogaard

La DRIEE fait donc des inspections, notre rôle c'est de veiller à l'application des réglementations qui sont issues du code minier, Madame vous êtes bien renseignée. Il y a 4 personnes dans mon équipe dont moi, à temps partiel parce qu'on a aussi la géothermie, les stockages de gaz et la police de l'eau comme je le disais tout à l'heure. On fait des inspections, les forages sont inspectés au moins une fois, maintenant souvent plus. Les forages sont inspectés plusieurs fois, et les exploitations comme celles de Vert le Grand, de la Croix Blanche ou celles d'Itteville sont inspectées tous les 4 ans c'est vrai.

Applaudissement dans la salle

Ce que je peux vous dire c'est qu'on est 4 personnes à temps partiel pour faire ça, et depuis 4 ans il n'y a pas eu de fracturation hydraulique.

- *La loi Jacob de 2011 l'interdit Monsieur.*

M. Van Den Bogaard : Notre rôle c'est bien de vérifier que cette interdiction est respectée. Et elle l'est.

- *Mais le jour où cette loi change, qu'est-ce qu'ils vont faire ?*

B. Vrielynck

Ce que je sais en tant que géologue, ce que l'on sait et c'est ce qui est dans les rapports qui ont été proposés et donnés pour la loi Jacob c'est qu'ici au droit de l'Essonne, il n'y a pas de gaz ça c'est sûr, dans les niveaux de roches mère, ce que vous appelez vous gaz de schiste. Et, il n'y a pas théoriquement d'huile parce que la porosité est trop faible. Ce n'est pas la peine d'essayer d'exploiter ici en Essonne les roches mères, au niveau des informations que l'on a au niveau géologique. J'habite Saint-Vrain donc je suis bien au courant de ce qui se passe ici.

Donc 1 pas de gaz, 2 pas d'huile de schiste non plus. Ou alors c'est tellement faible au niveau de l'épaisseur que ça ne vaut pas le coup.

- *Conseiller municipal d'Evry. Je voudrais faire le lien que vous avez déjà un peu fait sur le petit bémol qui a été dit tout à l'heure : vous ne contrôlez – et on a compris que c'étaient des moyens qui vous sont attribués - les puits et notamment ceux qui sont dans le coin que une fois tous les 4 ans, parce que vous êtes que 4 et apparemment –c'est une nouvelle depuis la semaine dernière- à temps partiel. Mais au moins vous êtes là et avec le focus de ce soir peut être que vous serez un peu plus présent sur vos locaux. Ma deuxième question, et c'est pour prolonger les questions c'est sur les enquêtes publiques. Monsieur Bernard, vous sollicitez le public pour cette enquête, si nous ne souhaitons pas que cette demande aboutisse, je pense qu'au vu de l'assistance et des quelques jours qui nous restent jusqu'au mois de juin, ça va être le cas. Donc quel est le rôle de la Préfecture, votre rôle, et quelle information est donnée aux gens sur le vrai résultat ? A moins*

que les gens aillent tous les jours consulter le registre, comment ça va se passer parce que je pense que ça va être un non massif. Quel va être votre rôle derrière ?

H. Bernard

Il m'est arrivé déjà de rendre un avis complètement opposé au public.

Réactions de la salle

H. Bernard

La plupart du temps – je suis mais je dois le motiver – je suis l'avis donné par le public. Je dis aussi que mon rapport et mes conclusions ne sont qu'un avis donné, un support à la décision finale qui sera prise par la Préfecture. C'est toute la difficulté du commissaire enquêteur de donner son avis qui doit être à la limite personnel, il n'est à la limite à la fin plus objectif. La décision finale est prise par les services de la Préfecture.

MCB On va donner la parole à M. Van Den Bogaard pour poursuivre la réponse à la question.

M. Van Den Bogaard

L'enquête publique est une partie de la procédure de demande d'autorisation de travaux. Parallèlement nous demandons l'avis des autres services de l'Etat : la DDT, l'ARS, la DRAC pour les histoires d'archéologie préventive, nous demandons l'avis des communes sur lesquelles sont prévus les travaux. Nous faisons la synthèse de tout ça, des résultats de l'enquête publique et de l'avis du commissaire enquêteur, et nous proposons au Préfet un rapport, un projet d'arrêté qui fixe, pour que le Préfet puisse prendre sa décision. Ce rapport d'arrêté et ce projet sont présentés à une commission départementale qui s'appelle le CODERST où sont représentés des associations, des élus et des professionnels. Sur la base de tout cela, le Préfet prend sa décision.

- *Habitant de Ballancourt, je ne suis pas directement concerné mais quand même. Deux questions à Monsieur Bernard et à Monsieur Kerwin.*

A Monsieur Bernard : j'ai eu le plaisir de vous rencontrer à la mairie de Vert le Grand samedi matin, je pense que votre honnêteté était tout à fait correcte. Le problème c'est que vous êtes payé par le pétitionnaire Vermilion, c'est ce que vous m'avez dit, et vous m'avez dit que vous devez rendre des comptes et présenter votre note de frais au Tribunal administratif pour voir si c'est correct. Auriez-vous l'amabilité, lorsque vous aurez terminé votre rapport, de le communiquer aussi au public, car c'est un souci de transparence. Ce rapport vous l'envoyez au Tribunal administratif mais nous serions contents de savoir ce que vous allez y mettre.

Monsieur Kerwin, je vous adresse à vous en tant qu'Homme. Vous êtes ici dans une salle, il y a de nombreux habitants qui vivent ici depuis longtemps, certains sont des agriculteurs et travaillent la terre depuis des générations, d'autres ont choisi de vivre ici parce que c'est un milieu rural préservé. Vous arrivez du Canada avec votre logique, celle d'une entreprise qui cherche à faire du fric c'est normal c'est le but de toute entreprise. Vous vous rendez compte que les gens d'ici ne vous accueillent pas avec grand plaisir, vous avez des arguments, des moyens financiers, qui permettent notamment d'aider les élus locaux, il y en a ici dans la salle. Nos élus locaux sont aujourd'hui confrontés à une baisse des dotations de l'Etat, ils ont du mal à gérer leur budget, vous arrivez avec des moyens, vous financez aussi des opérations associatives et autres et puis finalement, une fois que tout ça est fait, vous ferez votre travail. Je vous demanderai une

seule question : est-ce que dans le rapport que j'ai consulté ce matin de la mairie de Leudeville, vous pourriez mettre la répartition des 2 millions de redevance que vous versez au département et aux communes ?

Applaudissement dans la salle

H. Bernard

Je voudrais répondre clairement. Ma rémunération je la propose au Tribunal administratif sur un taux de 38,82€/h. Je fais mes propositions de rémunération qui sont vérifiées, contrôlées par le Tribunal administratif qui se charge ensuite de récupérer mes dépenses. Entre ce que j'ai proposé et ce qui a été attribué il y a des différences, soit en plus soit en moins.

Concernant le rapport et les conclusions, ils restent à la disposition du public pendant un an après la fin de l'enquête, vous pouvez les consulter en mairie mais aussi à la Préfecture.

MCB : La question suivante était pour M. Kerwin.

D Kerwin

Il y avait plusieurs questions et la première c'est est-ce que je comprends que nous ne sommes pas accueillis à bras ouvert ? Nous sommes ici aussi pour vous écouter.

Réactions de la salle

La question que vous avez posée sur la transparence de la redevance et quelle partie était au département, au comité des communes, et aux communes elles-mêmes. Le système est assez opaque, je vais le dire comment cela se partage les différents niveaux de gouvernement. C'est quelque chose qu'on remonte au gouvernement parce qu'on souhaite aussi que ce soit plus transparent et plus local. Je pose la question, est-ce qu'on peut le ventiler aujourd'hui ? Oui on peut, et on peut obtenir ces chiffres.

P. Etcheverry

Je peux apporter des précisions sur le mode de calcul de la redevance. Nous sommes perçus sur le Trésor Public par la base nos déclarations de tonnes extraites sur les communes. Nous envoyons les tonnes extraites de pétrole, eux font leur calcul et nous recevons comme vous votre feuille d'impôt sur le revenu nous recevons une feuille d'impôt qui nous demande de verser au Trésor Public un certain montant. Ensuite toutes les répartitions sont gérées par le Trésor Public, il y a des règles très précises de répartitions qu'eux connaissent, nous avons du mal à le savoir mais au final nous connaissons le montant que l'on reverse au Trésor Public.

MCB : Monsieur Van Den Bogaard sur le même sujet.

M. Van Den Bogaard

Sur la répartition de la RDCM, je n'ai pas les pourcents, l'RDCM c'est la Redevance Départementale Communale des Mines qui est la redevance versée au prorata de la production qui est faite, une partie est versée à la commune sur laquelle sont implantés les puits producteurs, un puit produit tant que telle commune et une partie de la taxe est reversée à la commune, une autre partie qui est la plus importante est reversée au département, et une autre partie qui est versée au département mais que le département répartit sur les communes selon les critères qu'il décide, et une partie versée aux communes sur

lesquelles habitent les salariés qui sont employés dans l'industrie minière. Les exploitants envoient chaque année à la Préfecture et aux impôts la liste de leur personnel avec les adresses pour fixer cette répartition. En tout cas c'est un décret.

- *Monsieur Pascot, Collectif 91 non gaz de schiste, je suis bien content d'avoir réussi à avoir la parole.*

MCB : Vous l'avez comme tout le monde.

- *Je félicite la progression dans la démarche de l'entreprise Vermilion qui nous a fait un slide en disant qu'aujourd'hui nous n'exploiterons et n'explorerons pas d'huile et de gaz de schiste sur les sols. C'est le premier point, on progresse, puisqu'il y a encore quelques temps, Monsieur Simart ici présent, déclarait le contraire à la dernière réunion où on était.*

Je viens de m'apercevoir qu'il y a toujours le géologue indépendant. Pour ceux qui n'étaient pas là, le géologue indépendant est manager dans une entreprise qui s'appelle Darius, c'est ça ? Payé par 7 pétroliers...

Réaction de la salle

Ou 7 ou 8 je ne sais plus...Oui c'est ce petit prospectus.

MCB : Messieurs Dames, s'il vous plaît...nous allons éviter les attaques personnelles et poursuivre votre question que les autres personnes puissent aussi s'exprimer.

- *Excusez-moi Madame j'ai entendu indépendant. C'est par rapport à l'enquête publique où je suis quand même très inquiet parce qu'elle ne me paraît pas complète, inutile et fausse. Déjà j'ai un problème par rapport à l'enquêteur Monsieur Bernard qui s'est pointé dans une réunion la semaine dernière, qui s'est assis à côté de Vermilion, et qui a pris la parole pendant cette réunion, ce qui est rigoureusement interdit dans le code des enquêteurs publics, donc c'est un petit détail.*

Je suis aussi très embêté par rapport au contenu. On va faire très vite. Un problème Monsieur Simart ? Vous parlez dans l'enquête publique de 11 villes impactées – c'est dans les slides de Vermilion – et jusqu'à preuve du contraire il n'y a que 2 villes qui sont concernées par l'enquête publique. Je m'explique, dans cette enquête publique, vous dites où vous allez faire des trous c'est vrai, où vous allez forer mais vous ne dites pas dans quelle direction. Il n'y aucun document qui nous dit l'endroit où se termine le forage. Est-ce à Bondoufle ? Est-ce à Lisses, à Ballancourt ? Ça, vous ne le dites pas. A mon avis, c'est un gros problème car les villes comme Bondoufle, Lisses... risquent d'être impactées par ces forages.

Deuxième détail, dans le document que vous avez négligemment fourni à l'assistance aujourd'hui, vous dites que vous allez réaliser 10 puits en 15 ans, mais moi je ne comprends pas. Votre concession se termine en 2019, il y a un os là, pourquoi faire une demande pour 10 puits alors que vous avez dit la semaine dernière que vous alliez peut être en faire 2 en 2016. Faites une demande pour seulement 2 puits, pourquoi 10 en 15 ans ? Pourquoi en une seule enquête publique ? Il y a des choses qui me paraissent vraiment pas claires au niveau de cette enquête publique, et qui moi avec l'ensemble du collectif, des habitants et des maires des communes concernées, pensons que quelque part cette enquête est caduque ou doit être prolongée pour qu'on ait plus d'informations.

Deuxième point et c'est important je n'ai pas fini Madame, je vous demande pardon.

MCB : Il faut que le reste l'assistance ait la parole Monsieur.

Je n'arrive pas à comprendre que Vermilion qui a eu donc un accident dimanche dernier sur une canalisation dont il ne s'est pas rendu compte, dont il ne savait qu'il y avait une fuite si on ne l'avait pas averti, donc sur un puit on a un accident, on n'a pas les résultats de l'enquête, et on va donner le quitus pour 10 autres puits ? Moi j'exige qu'on attende la fin de l'enquête, j'exige de savoir le nom de l'entreprise qui va analyser les boues ? J'ai cru comprendre que c'était une entreprise canadienne...

Réactions de la salle

Elle est où l'indépendance ?

MCB : Merci Monsieur. Je vais laisser répondre et je vais continuer ensuite à donner la parole à la salle.

M. Van Den Bogaard

Je voudrais préciser pour le périmètre de l'enquête publique, je rappelle que cette enquête porte sur l'opportunité ou non d'autoriser des travaux de forages sur deux plateformes VLG4 et VLG Centre qui est le centre de traitement de Vermilion sur la commune de VLG. Comme toujours dans l'administration, ces procédures pour ce genre de demande d'autorisation sont fixées par un décret 2649 du 2 juin 2006 qui précise que l'enquête publique est faite sur la commune sur laquelle doit avoir lieu les travaux. La commune sur laquelle doit avoir lieu les travaux est Vert Le Grand. Comme la plateforme de VLG4 se trouve à proximité, les habitations les plus proches de la plateforme de VLG4 sont les habitations qui sont sur la commune de Leudeville, j'ai proposé au Préfet d'étendre le périmètre de l'enquête publique à la commune de Leudeville. Voilà l'explication.

- *C'est une réponse à temps partiel mais c'est normal.*

M. Van Den Bogaard : Ce n'est pas une réponse à temps partiel, c'est le décret plus l'appréciation des impacts provoqués par les forages.

MCB : On continue la réponse, on a eu l'ensemble des questions maintenant on attend la réponse. Je vous en prie.

- *Je suis obligé de vous couper désolée. Les habitants de Plessis-Pâté par rapport à la plateforme, ils sont à quelle distance ?*

M. Van Den Bogaard Il n'y aura pas de travaux à Plessis-Pâté. Les travaux sont sur VLG4 qui est sur la commune de VLG.

- *En profondeur ou mais en longueur ?*

M. Van Den Bogaard Oui en profondeur mais il n'y aura aucun impact en surface.

L. Olivé : Juste un complément d'informations sur la société Biogénie qui est effectivement une société canadienne. Je sais bien que c'est de bon ton ce soir d'imaginer des complots un peu partout, et notamment une grande machination issue du Canada. Je voulais simplement préciser que la société

Biogénie est spécialisée dans le traitement des terres polluées, qu'elle intervient...Je ne savais pas qu'à l'enquête publique on était dans la France de l'Alberta...

Réactions de la salle sans micro

L. Olivé : Autant réserver les bonnes remarques à la richesse du débat. Donc c'est une société qui est implantée depuis de nombreuses années et qui dispose d'un process de traitement des terres polluées, notamment spécialisé en matière de pollution des sols et notamment des pollutions d'hydrocarbure. C'est une installation classée soumise à la réglementation des installations classées et qui est contrôlée régulièrement par nos équipes, et il aurait été absurde pour traiter ces terres polluées de leur faire traverser des dizaines de kilomètres alors qu'il y a une installation de traitement des terres polluées juste à côté. Sur le plan environnemental, nous nous accorderons tous pour dire qu'il valait mieux les mettre là.

- *Monsieur Olivé, qui a fait les prélèvements ? Qui est l'entreprise ? Pour donner ça à une entreprise canadienne. Juste pour que les gens sachent.*

L. Olivé : Les prélèvements ont été réalisés par un bureau d'étude, les analyses ont été réalisées par un laboratoire Eurofins qui à ma connaissance n'a pas de capitaux canadiens, qui est implanté en Alsace me semble-t-il, qui est accrédité COFRAC. La société Biogénie de son côté a également exigé des prélèvements, car comme elle se doit et comme c'est prévu dans son arrêté préfectoral d'autorisation, il faut qu'elle s'assure de la composition et du type de pollution des terres qui affectent les terres qu'elle reçoit sur sa parcelle. Ceci a été réalisé, et pour être bien clair, Monsieur Pascot a fait une demande pour obtenir ces informations, elles seront communiquées quand nous en disposerons.

MCB : Y-a-t-il d'autres réponses ? Et puis je donnerai la parole, il y a des gens qui me demandent la parole depuis longtemps.

D. Kerwin : Monsieur Pascot a posé une question pourquoi nous avons demandé l'autorisation pour 10 puits sur plusieurs années. C'est exigé qu'un industriel, quand il a un projet de développement, présente la totalité du projet pour éviter, ce qui est appelé au niveau européen, du *project splitting* : on prend un projet, on le divise en petits morceaux sans déballer la totalité du projet. C'est pour ça qu'on présente notre vue la plus large du projet.

Dans le cas, que Monsieur Pascot évoquait, si en 2019 nous n'avons pas de renouvellement de concessions, et aujourd'hui ou demain si l'arrêté nous donne droit de faire des forages, en 2019 notre concession tombe, cette autorisation devient caduque. On n'a plus le droit d'exploiter sur cette zone, c'est fini, tant pis pour nous.

MCB : Monsieur qui me demande la parole depuis le début de la réunion, merci de votre patience

- *Militant Europe Ecologie les Verts et responsable du groupe (?) de la Vallée de l'Orges. Je viens ici pour écouter tout ce que vous dites, l'extraction du pétrole et tout ce qui est géologie qui peut en découler, j'en sais pas grand-chose. Quand on fore une roche de fait la roche peut se déplacer à minima, et de fait peut créer quelques mouvements de terres et quelques glissements etc, c'est ma logique à moi mathématique, qui n'est pas forcément une logique géologique.*
- *Ma question est plus profonde que ça : il y a deux semaines vous avez eu une fuite dans une de vos exploitations à VLG alors qu'aujourd'hui vous voulez construire et ça été demandé, de nouveaux puits de pétrole et forer 10 nouveaux puits à peu près au même niveau. Qu'est-ce qui nous garantit que demain nous n'aurons pas d'autres fuites, d'autres fuites ailleurs que sur les terrains impactés pour l'instant directement par les forages actuels parce qu'on ne sait pas dans*

quelle direction les prochains forages vont aller. Qu'est ce qui nous garantit aujourd'hui que demain on n'aura pas de fuites avec vos forages actuels ? Pourquoi aujourd'hui on n'a pas arrêté carrément l'exploitation pour contrôler l'ensemble de vos tuyauteries, pour vérifier qu'aucune autre fuite ne peut être faite, décelée, existante, à l'intérieur des terres et qui peuvent apparaître à l'extérieur comme ça a été le cas le weekend de la Pentecôte ?

Mon autre question : pourquoi aujourd'hui, parce qu'on n'a pas répondu à cette question non plus, pourquoi on continue l'enquête publique sur les nouveaux puits de pétrole alors que nous ne savons pas aujourd'hui quelle est la cause exacte et réelle de la fuite de la pentecôte ?

- Je m'adresse à Monsieur Bernard, il nous a dit tout à l'heure qu'il avait traité quelques 50 dossiers, sur ces 50, à combien il a répondu d'avis négatifs ?
- Hi Mister. Are you really coming from Canada ? So my name is Natalie and I'm coming from Québec and I didn't vote for Steven Othman. Je m'appelle Natalie, je viens du Québec et je ne suis surtout pas canadienne. Ce débat se fait depuis des années au Québec, c'est une horreur, aux Etats Unis aussi. Au Québec, il y a 19 puits sur 31 qui ont fui, les deux tiers. Moi je suis ici, j'aime la France, j'habite ici depuis deux ans, je n'ai pas l'intention de quitter, et je ne comprends pas comment des messieurs comme vous, vous êtes français, je ne comprends pas ces gens. Ces gens n'aiment pas la France, ces gens-là veulent juste exploiter la France. (applaudissements) Le blé, pour faire vos si bonnes baguettes, elle va venir d'où une fois qu'elle sera contaminé par ça ? Le lait et le foin que mangent vos vaches pour faire votre si bon fromage, il va avoir l'air de quoi après ça ? C'est horrible, ces gens-là n'aiment pas la France et j'aimerais vraiment que vous vous réveillez, parce que c'est vraiment le temps de se réveiller.

MCB : Monsieur a une question puis je demanderai à la tribune de répondre.

- Militant Europe Ecologie des Verts et conseiller municipal de Verrières le Buisson. J'ai une remarque et une question. La remarque c'est à titre professionnel je lis régulièrement des articles sur les études d'impacts sur la biodiversité, la faune, la flore et il faut que tout le monde soit bien conscients que ces études visent à approcher la réalité mais ne décrivent jamais la réalité, et des accidents peuvent toujours subvenir, même en prenant toutes les précautions techniques. Jamais on ne sait réellement où ça va se passer, quand ça va se passer, il peut y avoir des choses qu'on ne voit pas, des anomalies imprévisibles, on peut aligner les chiffres et les cartes, il faut toujours être bien conscient que ce n'est qu'une représentation totalement partielle de ce qui va se passer. Quand on écrit qu'il n'y aura pas d'impact, ou que aucun n'impact n'est envisagé ou possible, ça n'est pas vrai. Ecrire ça me semble un peu cavalier.
- En ce qui concerne ma question, j'entends bien, tout à l'heure vous nous avez dit « pas de gaz de schiste, pas d'huile de schiste en Essonne ». Je suis assez étonné parce qu'on a déjà entendu plusieurs fois, et notamment des personnes de la société Vermilion, qu'elles avaient la volonté et parfois même le projet, d'exploiter ces substances dès lors que la réglementation leur permettrait de le faire. Ça a été écrit, ça a été répété plusieurs fois notamment physiquement en réunion, est-ce que ça veut dire qu'ils se sont trompés, comment on peut affirmer ces choses-là tout en sachant que ces choses-là ne sont pas présentes en Essonne ?

MCB : Je vais donner la parole pour les réponses sachant qu'il y avait une question sur là où vous allez forer, l'endroit du forage.

P. Etcheverry

Pour la cible des forages nous n'avons pas donné le x et le y de la cible. Par contre nous avons détaillé quelle était l'architecture du puit, et son déport par rapport au point d'entrée. Je vous l'ai dit tout à l'heure, nous avons à peu près un rayon de cible de 1km à 1,5km autour du point d'entrée de surface. La raison pour laquelle on ne donne pas aujourd'hui le x et y est très simple. On va finaliser nos études pour bien déterminer à 50m près ou 100m, le x et le y de la cible. A chaque premier forage nous avons des données complémentaires, on peut avoir un taux de production, ça peut nous amener des informations géologiques qui nous permettent d'ajuster nos études. Le 2^{ème} forage, sa cible sera ajustée de manière à ce qu'on puisse continuer notre programme de développement. Quant à si la cible arrivera jusqu'à Lisses, non puisqu'on est à 1k/1,5km de notre point d'entrée de VLG Centre et VLG4 et nous restons dans le sous-sol de concessions de Ver le Grand et de la croix blanche. Nous ne regardons que les impacts qui sont liés aux chantiers en surface. Je peux peut-être montrer le déport sur un slide.

- *Le problème c'est qu'on n'aime pas les chèques en blanc.*

P. Etcheverry Ce n'est pas un chèque en blanc puisque nous détaillons dans le dossier l'architecture du puit. On s'engage sur les profondeurs de cuvelage que nous allons construire ainsi que les types de ciment qui seront utilisés de manière à étanchéifier tout le puit. On s'engage sur le programme. Ici, vous avez un programme type, et juste avant les travaux nous transmettons un rapport à l'administration, un rapport détaillé qui précise les x et y lorsque nous sommes prêts à faire les travaux. Par rapport au point d'entrée de surface, ce sont les puits qui ont déjà été réalisés sur nos sites, vous avez un déport qui tape au fond jusqu'à 1500m de déport. On sait ce qu'on est capable de faire autour en terme de forage et d'atteinte de cible autour de notre site de surface, il n'y a pas de surprise la dessus.

D. Kerwin Il y avait une autre question sur le schiste. Si j'ai bien compris c'est qu'est-ce que vous allez faire si la réglementation change sur le sujet des gaz et huiles de schiste ?

- *Pourquoi quelqu'un de Vermilion a dit qu'ils allaient en exploiter ici si ça changeait ?*

D. Kerwin Vous faites référence au commentaire de Monsieur Simart qui a dit qu'on allait suivre la réglementation dans le pays où nous opérons. Ça veut pas dire que si le jour arrive, et la France change de stratégie dessus on va jeter le sujet du schiste. Ce que je peux vous dire, nous sommes clairs dessus en Essonne, nous voyons aucun potentiel dans le schiste, nous avons aucun intérêt. Pour le reste de la France, si la France change de stratégie, et décide de mettre en valeur ses ressources schiste en sous-sol, Vermilion regardera l'opportunité, mais il faut qu'il y ait plusieurs conditions qui se réunissent, il y a la géologie, la surface et l'acceptation publique.

MCB Laisser monsieur terminer je vous redonne la parole après, écoutez le jusqu'au bout

D. Kerwin : Je crois qu'il n'y aura jamais de développement de schiste en France, c'est mon opinion personnelle. Ma réponse est claire, en Essonne pas du tout.

- *Pourquoi vous êtes là et avez-vous déjà bu de l'eau des fermes où il y a des puits aux Etats-Unis ou au Canada ? Est-ce que vous avez bu de l'eau du robinet ?*

MCB : La question a été posée Monsieur, elle a déjà été posée, et je pense que Monsieur va répondre à cette question-là. C'était la question de l'impact sur l'eau, les ressources en eau, sur l'environnement, qui vous a été posée.

D. Kerwin Certes, toute activité de développement que ça soit industriel ou non, peut avoir un impact et va avoir un impact sur l'environnement. Selon notre étude d'impacts, on les a étudiés et mettre en face des risques des barrières de prévention, c'est la base d'étude d'impact que Monsieur évoquait.

H. Bernard Je ne prépare pas mes conclusions en fonction du nombre d'avis favorables ou défavorables que je vais donner. Alors et c'est obligatoire je dois motiver mes avis.

Réactions de la salle

MCB : je vous en prie laissez Monsieur Bernard parler.

H. Bernard Mes avis, et ceux-ci sont vérifiés par le Tribunal administratif...

- *Combien ?*

H. Bernard

4% mais quand je donne un avis défavorable il y a 90% de réserves. De mémoire, excusez-moi parce que ça fait 10 ans que j'en fais... Sur les 50, j'en ai donné -2, vous devez faire le calcul. Mais cela toujours - à quelques exceptions - assortis de réserves. Si les réserves ne sont pas levées, ça équivaut à un avis défavorable.

MCB : On continue, Madame considérait qu'elle n'avait pas la réponse à ses questions.

- *Je pense que toutes les questions que je me posais, il y en a un certain nombre auxquelles on a répondu. En revanche, je pense qu'aujourd'hui que le public est très bien informé, il y a tout un tas d'enquêtes, de reportages qui ont été effectués, l'exploitation de gaz et d'huile de schiste sont catastrophiques pour l'environnement. La responsabilité de l'entreprise, on sait qu'elle n'a pas de valeur puisque les entreprises leur leitmotiv c'est l'argent et la santé publique n'est absolument pas prise en compte. Ce qui m'affole c'est que les services représentants l'Etat fassent aussi peu de cas de la santé publique.*

M. Van Den Bogaard Sur la santé publique ce n'est pas le domaine de compétence de DRIEE c'est pour ça que nous demandons à chaque fois que nous demandons des demandes d'autorisations de ce type, l'avis de l'ARS, dont c'est le métier. Et dans cette affaire nous avons demandé l'avis de l'ARS et nous prendrons en compte l'avis de l'ARS.

MCB : Monsieur Van Den Bogaard, vous pouvez nous dire ce que veut dire ARS ?

C'est l'Agence Régionale de Santé, anciennement la DAS.

- *L'ARS a seulement des moyens donc après elle délègue des contrats pour les sociétés, quand elle a les moyens. Au niveau d'indépendance, elle n'en a pas. L'ARS elle fait avec une enveloppe et si elle dépasse l'enveloppe et bien elle ne fait pas.*

M. Van Den Bogaard L'ARS c'est l'autorité de l'Etat en matière de santé publique donc moi je n'ai pas autre chose que l'ARS pour le volet santé publique d'une affaire comme ça.

MCB : Monsieur Olivé, puis je donne la parole à des gens qui ne se sont pas exprimés alors ne soyez pas étonnés.

L. Olivé Juste un complément d'information sur l'ARS. L'ARS ne peut pas se défendre mais on ne parle pas de la même chose Monsieur. Vous parlez des contrôles sanitaires sur les captages d'eau et tout ça, l'ARS délègue ou passe des délégations de contrat publique, et font des tests sur la qualité des eaux c'est bien ça. En revanche, sur les consultations administratives que nous faisons dans le cadre des projets,

des agents de l'ARS payés par l'ARS, qui instruisent sur un plan technique et qui font part de leurs observations. Donc s'ils constatent qu'il y a une menace particulière sur une ressource en eau, ou s'ils estiment qu'il y a un quelconque danger pour la santé publique sur une activité, ce sont les agents de l'ARS qui nous font part de leur avis, et qui appellent notre attention là-dessus. Ne me faites pas croire que c'est traité au cas par cas en fonction des moyens. C'est faux, archi faux, je tenais à le préciser. Dans le cadre de l'enquête publique dans le cadre de l'enquête administrative qui a été faite, l'avis de l'ARSS a été remis et il sera tenu compte dans l'avis définitif.

Un dernier point. Dans ces sujets qui sont extrêmement passionnels, l'Etat ne fera rien d'autre que d'appliquer la réglementation. La réglementation elle prévoit le fonctionnement du commissaire enquêteur et de l'enquête publique. L'enquête publique je suis désolé mais ce n'est pas un référendum pour ou contre le pétrole en France. Peut-être faut-il améliorer la concertation autour des projets qui ont des impacts et potentiels environnementaux, peut-être ? En l'état actuel du droit, ce n'est pas la question qui est posée à la population. Non ça ne sert pas à rien Madame, lorsque nous recevons des dossiers d'enquête publique et des retours de rapports d'enquête publique, nous regardons les observations qui ont été mises, j'ai déjà eu l'occasion de l'expliquer la semaine dernière dans un autre contexte, nous recevons ces rapports, nous instruisons les observations et les remarques qui sont faites par la commissaire enquêteur et nous apportons des réponses. Si elles sont de nature réglementaire nous les apportons dans le cadre du projet d'arrêté préfectoral qui est présenté à la commission, si elles sont de nature technique elles sont soumises à l'exploitant qui doit y répondre et apporter des réponses précises. Ça ne sert pas à rien Madame de participer à une enquête publique, au contraire. Mais il y a des observations dont on peut tenir compte, et il y a des observations malheureusement dans le cadre de la réglementation actuelle, que l'on pourra pas forcément tenir compte parce que si c'est pour dire qu'on ne veut pas de ce projet parce qu'on est contre le pétrole, je suis désolée mais jusqu'à preuve du contraire, je préfère vous dire les choses franchement, je ne suis pas là pour faire du cinéma, de la parade et pérorer et manipuler des concepts complètement abscons. Si la France ne veut pas de pétrole, il faut qu'elle prenne une voix pour interdire le pétrole. Jusqu'à preuve du contraire, cette loi n'existe pas. La loi existe sur le pétrole de schiste, il n'y aura pas d'exploitation de pétrole, de gaz de schiste ou d'huile de schiste sur cette exploitation, les techniques ne le permettent pas, la réglementation ne le permet pas et quand bien même si demain la réglementation évoluait, ça ne changerait rien, Vermilion ne pourrait pas utiliser ces équipements là pour le faire. Encore une fois, l'enquête publique ce n'est pas un referendum. *(Répond à une intervention dans le public. Inaudible, sans micro)* Madame il y a juste deux règles...

MCB : Madame vous avez déjà eu la parole tout à l'heure, je vais donner la parole à Monsieur. Je vous en prie je donne la parole à des personnes qui n'ont pas encore parlé, elles ont la priorité de la parole, c'est le cas de Monsieur.

- *Je suis content d'apprendre qu'un forage...*

L. Olivé

(Répond à une intervention dans le public) Mais non pas du tout, je vous rappelle l'état de la réglementation et du droit. Ce n'est pas une fermeture du dialogue, je vous ai dit qu'il y avait des remarques qui allaient être regardées dans le cadre de l'enquête publique.

Réactions de la salle sans micro

MCB : Chut, je vais donner la parole à monsieur qui n'avait pas pu terminer sa question

- *Je suis habitant en Essonne, adjoint sur Morsang. Donc je suis content d'apprendre ce soir qu'un forage quel qu'il soit, ça fait peu de bruit, peu de pollution et qu'on peut tous en mettre dans notre jardin. Messieurs de la DRIEE parce qu'en plus vous êtes 4 pour 10 départements dont le 77 qui est bien fourni en station de pétrole. Si vous voulez on pourra vous inviter à en mettre un dans votre jardin, c'est sympa, ça fait pas de bruit. Vermillion, excusez-moi mais tout à l'heure on parlait de l'Alberta mais on connaît quand même les dégâts de l'Alberta sur les schistes bitumineux. Je sais que ce n'est pas la question ce soir et qu'on n'est pas là pour faire le procès de l'Alberta, mais on connaît les vertus écologiques et environnementales au Canada.*
- *Moi je vais revenir un peu concrètement sur quelque chose, parce que concrètement on sait que les pétroliers ce n'est pas des philanthropes, faut arrêter de nous prendre pour des têtes d'œufs, un pétrolier quand il investit sur une plateforme, il espère un retour cash, de l'argent derrière, ce n'est pas pour dans 20 ans. Donc le puit, les concessions vous les avez achetées à Total aux alentours de 80 millions d'euros, quelque chose comme ça, en 2012. Là vous êtes prêt à mettre 10 millions d'euros rien que sur les forages, sur les 10 forages, c'est ce qui est dit dans votre document. Pour moi une société pétrolière quel qu'elle soit n'est pas là pour faire de l'associatif, du caritatif. Vous êtes là pour faire du cash, on est bien d'accord, c'est comme ça que ça marche dans le pétrole, c'est du cash. Donc expliquez-moi comment en investissant 10 millions d'euros sur équivalent sur les 10 forages alors que vous dites qu'en Essonne il n'y en a pas tant que ça, voilà arrêtez de nous prendre pour des œufs.*
- *Autre chose, au niveau de la Préfecture. Parce que vous avez très bien compris Monsieur le commissaire enquêteur, que vous faites une enquête, vous prenez l'avis des gens, mais en gros excusez-moi du terme, vous vous asseyez dessus puisque vous allez ce soir décider en fonction de vos envies ou de comment ça va se passer. Alors faites remonter que la population est remontée et on est contre, il y a pas photo, on est contre cette plateforme. Donc faites remonter à la Préfecture on est contre. Je rappellerais juste une chose, il y a quelques temps dans le Gard, il y a des maires qui sont allés voir le Préfet et qui ont dit : « Monsieur le Préfet, si vous autorisez ces permis, vous savez ce qui va se passer ? Ça va être trouble à l'ordre public, trouble à l'ordre public ». Donc Messieurs de la DRIEE, faites remonter aux autorités parce que vous êtes 4 à travailler en mi-temps, profitez du temps complet pour aller voir la Préfecture, dites aux renseignements territoriaux, dites au Préfet que la population essonniennne, on n'en veut pas, ni ici, ni dans le 77, ni dans les Landes.*

M. Van Den Bogaard Je pense que je me suis mal exprimé tout à l'heure quand j'ai parlé de temps partiel parce que manifestement ça fait sourire. Donc on n'est pas à mi-temps, on n'est pas des touristes. Ce que je voulais dire par là c'est que l'activité de contrôle des exploitations et de la recherche pétrolière ne représente qu'une partie de l'activité des 4 personnes que j'ai citées qui contrôlent également les stockages sous terrain de gaz, elles font la police sur l'Albien et en partie la géothermie.

- A 4 ?

M. Van Den Bogaard 6 en tout.

- Vous êtes des surhommes.

M. Van Den Bogaard Oui.

- *Merci de me donner la parole 30 secondes. Premier adjoint de la Mairie de Bondoufle, je suis désolé de mon retard mais on avait un conseil municipal, je suis venu dare-dare, non pas pour*

poser des questions, je n'ai pas de questions à vous poser Messieurs. Je suis venu voir le commissaire enquêteur au sujet des inquiétudes des Bondoufflois concernant votre enquête publique. Je m'explique, il y avait un préalable, il y avait des remarques, des inquiétudes et des regrets. Un préalable c'est déjà ce qu'on a dit avec le Maire de Bondouffle, pour nous il est hors de question qu'il ait de l'exploitation de gaz de schiste sur le secteur. Hors de question. Je crois avoir entendu une première réponse mais nous serons vigilant, car j'ai cru entendre que si un jour la loi changeait, peut-être qu'un jour ou l'autre on viendra faire du gaz de schiste dans l'Essonne. Pour nous Bondoufflois c'est hors de question.

Deuxième chose, lorsqu'on regarde l'enquête publique par rapport au site de la Préfecture, le territoire de Bondouffle (alors excusez-moi de m'adresser aux Bondoufflois mais je crois qu'il y en a pas mal dans la salle mais ce que je vous dis sur Bondouffle va s'élargir à l'ensemble des communes) mais ce que l'on regrette c'est que l'enquête s'adresse à trois communes, excusez-moi deux parce qu'en plus on en enlève encore une, alors que sur l'enquête publique le territoire de Bondouffle est impacté. Avec le Maire de Bondouffle on s'inquiète, Comment se fait-ce qu'on vienne sous notre territoire et qu'on ne soit pas dans l'enquête publique ?

M. Van Den Bogaard Mais ça n'a rien à voir, l'enquête publique porte sur les travaux. Les travaux se font en surface.

- *J'ai bien compris, mais de toute façon vous allez forer sous notre territoire. Donc ce qu'il serait bien c'est que les communes de Bondouffle et les autres communes soient impactées dans l'enquête publique. Voilà ce que je voulais dire au commissaire enquêteur. Voilà ce que l'on va écrire la semaine prochaine au commissaire enquêteur et ce qu'on voulait témoigner au nom de nos concitoyens.*

MCB : Je crois qu'il est 22h20, on a une heure limite de 22h30 je vous le dis parce que nous approchons. Madame vous aurez la parole après, vous n'avez pas le micro, c'est Madame qui l'a.

- *Moi j'ai une question ni technique, ni profonde, la seule question que j'ai c'est qu'est-ce que ça va nous apporter de bon à nous citoyens de l'Essonne ou de France ? Qu'est-ce que ça va nous apporter à nous, si c'est l'enquête publique vous pouvez peut-être répondre à ça ?*

MCB : Comme on s'approche de la fin, on va prendre des questions courtes pour qu'il y ait un maximum de gens qui puissent prendre la parole.

- *Je voudrais recadrer sur le sujet de ce soir, on a parlé des règles de conceptions, protection des aquifère, de garantis...alors qu'on a encore parlé d'un accident récent où il n'a aucune conclusions... Je pense que ça pourrait vous interpellé quand même la DRIEE, vous devriez contrôler et pour le moins faire un oratoire sur tout ce projet en attendant d'avoir des conclusions, c'est la première des choses à faire. On discute sur beaucoup de choses, sur l'avenir, mais là le présent c'est ça et on nous montre des slides sur lesquels on peut pas du tout avoir confiance parce qu'on est en présence d'un accident qui montre que tout ça est faux. Alors il faudrait avoir les conclusions de cet accident pour dire aujourd'hui : est-ce qu'on sécurise ? Qu'est ce qui s'est passé ? Avant de parler de demain.*

MCB : La réponse puis je donnerai encore la parole à la salle rapidement

M. Van den Bogaard S'agissant de l'accident dont vous parlez, moi j'appelle ça un incident puisqu'il n'y a pas eu de dégâts humains, (réactions de la salle) c'est la définition, je suis désolé moi j'appelle les choses

par leur nom. Mon métier c'est d'appliquer la réglementation je suis désolé. Pour répondre à Monsieur, quand nous aurons le rapport définitif sur la cause de cet accident... *(Répond à une interpellation)* cette pollution si vous voulez... nous avons déjà pris un arrêté préfectoral pour imposer à Vermilion le nettoyage et la dépollution du site. Oui c'est comme ça que ça se fait.

- *Et l'amende pour pollution ils vont la payer ?*

M. Van den Bogaard Probablement oui. Deuxièmement, ce qui nous importe maintenant, et c'est pour répondre à votre question, c'est de connaître la cause de cet incident, et pour faire en sorte que ça ne se reproduise pas. Ça n'empêche pas de continuer l'enquête publique et de continuer de prendre les avis de chacun avant de proposer l'avis au Préfet. Nous aurons je pense les résultats des expertises sur la canalisation qui a percé avant le passage au CODERS du projet d'arrêté. Quand nous aurons les conclusions des expertises sur la cause de cette rupture et de cette pollution, nous prendrons un arrêté pour demander à Vermilion de vérifier toutes les canalisations qui sont dans le même cas de figure et qui présentent éventuellement les mêmes risques de manière à ce que ces canalisations soient vérifiées, changées, si nécessaire. Voilà les conclusions qu'on tire cet incident.

D. Kerwin Il y a une question à laquelle on n'a pas répondu encore. Il y avait une question sur quels sont les bénéfices de cette production localement en Essonne et peut être en France ? Les bénéfices sont les redevances qui sont payées à l'Etat aux communes, il y a des emplois. Je pense la question qu'il faut qu'on se pose en tant que société, c'est qu'aujourd'hui nous consommons beaucoup de pétrole et y compris en France, la consommation est de l'ordre de 2 millions de barils par jour en consommation française. Il faut qu'on fasse un choix d'où on prend le pétrole qu'on utilise même si on est en train de le réduire et moi je suis supporter de la réduction de nos consommations pétrolières. Que Vermilion fore des puits ou non ça ne change rien sur la consommation, si nous voulons éliminer la production de pétrole dans le monde, il faut qu'on élimine sa consommation. Malgré ça, aujourd'hui on n'est pas là pour ça, le pétrole qui est lié à la transportation fait partie de la transition énergétique et il va en faire partie pour les années à venir. On a le choix de produire et de raffiner un produit localement qu'on va utiliser localement ou de produire ailleurs ou les droits des travailleurs, les droits de l'homme, la protection de l'environnement, sont encore moins protégés qu'ici.

MCB : Il nous reste 10 minutes donc on respecte les règles. J'ai deux questions ici.

- *Et l'avenir des enfants vous en faites quoi ?*
- *Petite question, je suis un habitant de VLG, j'aimerais avoir l'avis du maire de Vert le Grand.*
- *Alors moi j'aimerais déplacer ma question parce qu'ici apparemment ce n'est pas un vrai dialogue, vous dites depuis le début que c'est un dialogue mais vous êtes sur votre petite estrade, nous on est en bas, vous buvez dans vos petites bouteilles et nous dans nos robinets alors maintenant on aimerait vraiment installer un dialogue comme vous dites. Vous voulez qu'on vous écoute ? On vous pose des questions et vous nous répondez pas ce n'est pas un vrai dialogue en fait. Vu que vous avez l'art de manier la langue de bois on va essayer d'en parler réellement. Merci beaucoup.*

MCB : Je vous donne la parole, si vous me l'aviez demandé je vous l'aurais donné...pour la dernière question je vous en prie allez-y.

- *Vraiment ? Merci Madame vous êtes charmante.*

- Arrêtez la langue de bois vraiment il y en a marre. Petite question à la salle ? Est-ce que vous êtes satisfaits de l'animation ?

MCB : Je vous en prie, c'est extrêmement facile. Monsieur c'est à vous, gardons le temps. Allez-y

- *Juste pour éclairer les gens qui ne savent pas tout et qui n'étaient pas là aux réunions qu'on fait, d'ailleurs je vous conseille de venir à toutes les réunions qu'on fait à travers l'Essonne pour que vous voyiez de ce qu'il va se passer. Il faut que vous sachiez aussi et c'est important, que Vermillion dans sa grande générosité sponsorise des communes. Et une des communes qu'ils sponsorisent beaucoup puisqu'ils ont même donné de l'argent aux sapeurs-pompiers, il n'y a pas longtemps à la pêche, devinez comment elle s'appelle cette commune ? Vert le Grand. On souhaiterait, et je l'ai déjà dit à Vermillion, qu'ils arrêtent de sponsoriser des communes avec des élus qui sont pas tout forcément courageux, parce qu'en France on n'appelle pas ça sponsoriser, je leur ai déjà dit, on appelle ça arroser.*
- *J'habite VLG, donc suite à l'incident qui s'est produit le weekend de pentecôte, je voudrais instamment demander soit à Monsieur le Maire de VLG, soit à Monsieur le Maire de Leudeville, de faire une analyse de la nappe phréatique d'une façon urgente, parce que certaines personnes très proches de ces fuites, utilisent des puits, de l'eau et donc peut être que nous sommes en train d'utiliser de l'eau polluée. Donc il nous paraît urgent de savoir ce qu'il en est la dessus, et de préférence avec un cabinet indépendant, si possible.*
- *J'habite Vert le Petit juste à côté, donc je fais pas partie d l'enquête publique mais comme je fais partie de la planète terre qui est la seule qu'on est jusqu'à présent, j'avais quand même une question pour Henri Bernard parce que pour moi la position est claire, nous avons des salariés d'une entreprise d'actionnaires qui font leur travail, et puis des habitants qui sont contre donc comme il s'agit d'une enquête publique et pas seulement l'avis de Monsieur Bernard, j'aimerais savoir : qu'est-ce qu'il faut inscrire sur le registre pour que vous émettiez un avis défavorable et non pas un avis favorable avec des réserves ?*
- *Vert le Grand. Demain la Préfecture rend une décision, cette décision ne satisfait pas les communes et les populations, quel recours ont-elles ?*

MCB Nous avons fait le dernier tour de questions, mais je vous laisse encore quelques prises de parole très rapide

- *Serait-il possible que les communes dans le périmètre, Marolles-en-Hurepoix dans laquelle j'habite etc., bénéficient d'une enquête de ce type-là ?*
- *Ce n'est pas une question mais plus une constatation. J'ai tout écouté, Vermillion investissent mais c'est rentable parce que même avec la baisse du pétrole ça va être rentable, pourquoi ? Parce que derrière on ne fait pas trop d'investissements dessus, on ne révisé pas trop les machines, on va puiser de nouveaux puits, et derrière les lieux on va les laisser comme ça (c'est pour ça qu'on a des fuites).*

Ensuite pour Monsieur Bernard, 4%, vous n'avez pas osé le dire mais sur 50 dossiers ça fait que 2 dossiers refusés. Les calculs sont vite faits pour ceux qui ne savent pas faire le calcul. Ensuite, Messieurs fonctionnaires de la DRIEE, on l'a bien entendu que vous faites votre métier selon les règlements, on applique les règlements, demain si nos politiques acceptent le gaz de schiste, on appliquera le règlement, donc on aura les autorisations. Nous la population on n'en

veut pas, mais par contre vous aurez la conscience tranquille parce qu'on aura fait une enquête publique, on est dans le monde des Bisounours, tout le monde a rien dit et a dit Amen parce qu'on était tous contents, on est dans le monde des Bisounours. C'est tout ce que j'ai à dire.

- *Je reprends la parole deux secondes juste pour dire qu'il y a un élément dont on n'a pas beaucoup parlé mais qui me semble fondamental dont il serait bien que tous les citoyens ici conscientisés en soient conscients. En ce moment, tous ces textes dont on parle dépendent du code minier qui date un peu et qui est en voie de négociations, il est actuellement en discussion à l'Assemblée Nationale. Je vous appelle à regarder sur le site du député qui est à la Commission Nationale qui s'appelle Développement Durable et Environnement. Il s'appelle Jean-Paul Chanteguet, vous cliquez sur Jean-Paul Chanteguet Assemblée Nationale et vous aurez l'état des débats et je pense que ce sont ces débats qui sont fondamentaux parce que ce sont eux qui vont décider ce qu'on peut et ce qu'on ne peut pas faire dans l'avenir ? Pour l'instant Vermillon est très claire, ils appliquent la loi. La loi ne permet pas un certain nombre de choses, ils respectent la loi, pour l'instant ils respectent ce texte mais quand le texte va changer, ils disent aussi qu'ils vont changer aussi. Je crois que c'est important pour nous citoyens d'être préoccupés par ça et de faire un travail aussi de lobbying auprès de nos députés, auprès de nos élus. Il faut qu'on soit conscient qu'on a un rôle à jouer en tant que citoyens, pour amener justement les députés à voter des lois dans le sens que l'on souhaite.*
- *Deuxième chose, demande d'information. En automne, le texte sera rediscuté. J'ai vu Jean-Paul Chanteguet à l'Assemblée Nationale Madame il n'y a pas longtemps, et je peux vous dire que le débat va être repris en automne, ce qui veut dire qu'il ne sera pas voté avant l'année prochaine c'est-à-dire après la conférence de Paris, ça c'est une première chose. Deuxième chose au niveau de l'information. Je suis venu ce matin à la mairie de Leudeville où je suis toujours bien accueilli (et je remercie pour l'accueil), j'ai consulté le dossier et je dois vous dire que je suis tombé sur le derrière, je ne sais pas si certains l'ont vu mais ce dossier fait bien une centaine de pages. Qu'est-ce qui empêche une boîte comme Vermillon de mettre ce dossier sur Internet pour qu'on puisse le consulter ? J'aimerais bien avoir le lien.*

D. Kerwin : L'ensemble du dossier a été mis depuis peu, depuis lundi-mardi sur le site de la Préfecture. Vous avez tous reçu sur le document support, le lien.

- *A qui vous l'avez dit ?*

L. Olivé Cela a été dit en introduction de la réunion Monsieur Pascot mais probablement vous n'écoutez pas.

MCB : je vais donner la parole à Monsieur le Maire de Vermillon. Messieurs Dames...

Réactions de la salle

MCB : Chut, Monsieur, de vous en prie restez courtois

Maire de Vert le Grand Bonjour tout le monde. Je vous ai entendu tous attentivement et je suis très satisfait car comme moi vous êtes tous contre l'huile et le gaz de schiste. Mais ce soir, la question qui est posée ce n'est pas ça. La question qui est posée c'est pour le pétrole conventionnel. Alors vous êtes tous venus avec vos voitures, vous allez tous repartir avec vos voitures, il faut quand même du pétrole pour faire marcher les voitures. Donc le pétrole conventionnel, je pense que c'est comme ça qu'il faut faire. Alors je sais ceux qui parlent beaucoup, Monsieur Pascot qui a une grande gueule lui il n'y a pas de

problème. Oui alors moi aussi j'ai une grande gueule, ça fait deux heures que vous écoutez. Je suis d'accord avec vous, il n'est pas question de gaz de schiste ni d'huile de schiste, ça c'est sûr. Et on va le noter dans la Conseil Municipal de Vert le Grand. Et je vais faire voter une notion dessus, ça c'est important. Mais alors le reste, du pétrole, il en faut du pétrole quand même. Alors tout à l'heure il y avait première une question, attendez je vous ai tous entendu maintenant vous me laissez parler, chacun son tour, ça c'est la démocratie.

MCB : On continue tranquillement.

(Répond à une intervention, inaudible) Et bien il faut m'attaquer ce n'est pas grave, j'ai l'habitude.

MCB : Tranquillement Monsieur le Maire vous pouvez vous exprimer, je vous en prie.

Maire de Vert le Grand Alors tranquillement tout à l'heure j'ai entendu une personne qui a dit sur France 3 une conseillère municipale de VLG aurait dit, parce que je n'y étais pas donc je dis « aurait dit », que Vermilion aurait versé 45 000€ pour faire les routes à VLG.

- *Non non ce n'est pas tout à fait ce qu'elle dit. Elle a dit qu'elle recevait 40 000€ de Vermilion et qu'elle le recevait avec plaisir car elle avait encore 3 rues à faire.*

Maire de Vert le Grand Ah je préfère. Parce que, si vous ne me laissez pas finir c'est sûr que là vous serez contents. Là nous recevons pour notre budget de fonctionnement, ce n'est même pas 40 000 c'est plus c'est à peu près 50 000€. Ça vient dans notre budget de fonctionnement, dans le budget de fonctionnement qu'est-ce qu'on fait, elle a dit qu'on allait faire des routes, pourquoi pas, on peut aussi s'en servir aussi pour l'école, on peut s'en servir pour les cantines, mais pour ça vient dans notre section de fonctionnement. Et c'est pour ça Madame qu'on n'a pas augmenté le taux des impôts à VLG depuis 30 ans. Il y a d'autres questions là-dessus ?

MCB : Chut, il restait des questions pour la tribune, une question sur les voies de recours, Mo. Olivé

M. Van den Bogaard C'est moi qui vais répondre. Bien entendu, comme toute décision administrative - je ne sais pas quelle sera la décision administrative du Préfet dans cette affaire - mais comme toute décision administrative elle peut être contestée devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois après la parution de l'arrêté au bulletin des recueils des actes administratifs. C'est contestable devant la juridiction administrative qui rendra sa décision.

MCB : Monsieur le commissaire, il est 22h40.

Demande de la salle hors micro sur la question des emplois

MCB : Alors il y avait une question sur les emplois peut être qui restait et qui n'aurait pas été répondu. Ce sera la dernière. Sur la question des emplois ?

P. Etcheverry Je peux apporter une précision sur les emplois et l'impact économique de nos activités. Il faut savoir que de nouveaux forages permettent de pérenniser notre production sur nos champs pétroliers. Ça maintient d'une part les emplois que nous avons aujourd'hui qui sont nécessaires à l'exploitation et à la maintenance de nos installations. Les sous-traitants qui y sont rattachés, nous avons 5 emplois Vermilion plus 23 sous-traitants attachés à notre activité pour l'Essonne. Statistiquement c'est vrai que depuis 1997 Vermilion au fur et à mesure a créé de l'emploi, c'est à que quand je suis rentrée on était une trentaine, aujourd'hui on compte quasiment 400 salariés chez Vermilion sur toute la France. Tous ces projets effectivement participent à maintenir notre activité et en créer.

Concernant l'activité de forage, je tiens juste à préciser que c'est tout à fait le type d'activités qui font appel à beaucoup d'entreprises locales, c'est-à-dire quand on fait un appel d'offre pour les travaux de génie civil, sur les travaux de logistique, les moyens de levage, nous faisons appel à des entreprises qui sont soit dans le département, soit dans le département voisin avec qui nous travaillons. En général nous avons nos entreprises qui viennent du tissu économique local. Les 10 millions d'euros que vous avez évoqué tout à l'heure, une bonne partie est redistribuée aux entreprises locales qui participent à nos travaux. Je tenais à le signaler sur l'impact économique de notre activité.

- *Question de la salle hors micro : L'entreprise qui depuis quelques jours fait des travaux des camions (inaudible) des acides chlorhydriques (inaudible)...Pourriez-vous me dire de quelle origine est cette entreprise ? J'ai cru comprendre qu'ils étaient hollandais ?*

MCB : C'est vraiment la dernière question, il est 22h45, la réunion finissait à 22h30.

P. Etcheverry J'ai précisé les activités pour lesquelles nous appelons les entreprises locales. Quand il s'agit des corps de métiers spécifiquement pétroliers, il y a peu d'entreprises en France qui proposent ces services donc certains entreprises proviennent d'entités qui sont plutôt basées dans le Sud-Ouest où on a un berceau pétrolier culturel depuis plus de 60 ans, certaines autres sociétés européennes interviennent pour nous quand ce sont des métiers qui ne sont pas disponibles en France.

MCB : Monsieur le commissaire enquêteur, vous allez clore la réunion. De mon côté, mon travail était d'animer, l'important était de donner la parole au plus de gens possible. Tout ce que vous avez dit est enregistré, nous sommes chargés de faire un compte rendu qui est un PV, tout ce que vous avez dit et les réponses est un PV. Monsieur le commissaire enquêteur pour lever la réunion.

- *Vous avez noté une question tout à l'heure je vous invite à y répondre.*

MCB : Je vous en prie la réunion est terminée, Monsieur le commissaire enquêteur c'est à vous.

- *Il a noté une question qui s'adressait à lui je pense qu'il pourrait répondre avant de conclure ce serait bien. Il avait noté, vous l'avez noté au moment où la personne la posait. C'était en relation avec vos pourcentages...*

H. Bernard Si vous voulez bien me la rappeler. J'ai pris 20 ou 30 notes, je vous réponds à condition de me rappeler la question.

MCB : Mais peut être que monsieur le commissaire enquêteur pourra vous recevoir en permanence et vous répondre à ce moment-là. Peut-être sur les registres de fin de réunion vous deviez préciser.

H. Bernard Mais bien sûr j'ai pris beaucoup de notes. En général je prends beaucoup de notes en particulier pour cette réunion qui a été pour moi très instructive. J'ai pu mesurer vos réclamations, la façon dont ça était posé, dont ça était répondu, tout ceci je vais en tenir compte dans mon analyse et dans mes avis.

- *Ma question je vais vous la rappeler, vous allez rendre un avis qui sera contre tout l'avis du public...*

H. Bernard Par forcément.

- *C'était dans ce cas-là que la question était posée. La dame disait, quel est le recours citoyen ? Et que faut-il noter dans le cahier pour que ce soit recevable en termes de la loi et du règlement ?*

MCB : Monsieur Van den Bogaard a répondu à la première partie de la question sur les recours.

H. Bernard Les recours sont ouverts. Si vous contestez mes conclusions ... *(Répond à une intervention dans la salle)* Merci du commentaire. Alors reprenez votre souffle et dormez.

MCB : Je vous prie de rester courtois, ce qui a été le cas dans toute cette réunion.

H. Bernard Donc je reprends, je vous en prie, vous avez pris la parole, vous avez eu la parole, on m'a posé une question, laissez-moi répondre. Concernant mon rapport il est à la disposition du public pendant 1 an. Je m'étonne que la plupart d'entre vous ne sachent pas cela. J'ai eu l'impression qu'il y a eu beaucoup d'enquêtes qui ont été faites et que vous ne les connaissiez pas. Vous n'êtes surement pas allés les voir, excusez-moi de faire cette remarque. *(Répond à une intervention)* Attendez je termine. Le rapport avec les dispositions, si vous contestez mon avis, vous avez recours et vous pouvez le faire mais avant de pouvoir contester, le Tribunal et le président vérifient dans le détail mes conclusions et mes avis s'ils ont été motivés, parfaitement motivés. C'est un point crucial et pour se faire nous sommes régulièrement en formation pour s'assurer qu'on a bien compris ce point-là. En général on a 4 ou 5 formations par an. Comme tout à chacun, on peut se tromper, je ne suis pas un expert, je n'ai jamais été un expert en la matière. *(Répond à une intervention)* C'est pas du tout ça qu'on me demande, ce n'est pas du tout l'objectif d'un commissaire enquêteur et de sa mission. Il doit avoir du bon sens.

MCB : Monsieur Bernard, c'était la question des registres et des prochaines permanences.

H. Bernard *(réponds à une intervention de la salle hors micro)* Qu'est-ce qu'on doit écrire sur le registre, bonne question. Je lui réponds, je ne suis pas le professeur. Si vous ne savez pas poser vos questions, ce n'est pas moi qui vous les préparerai.

MCB : Monsieur Bernard quelle sont les dates des prochaines permanences et qu'en est-il des registres ?

H. Bernard Les registres les voilà ils sont maintenant à votre disposition pour les remplir et mettre toutes vos observations. Si vous n'avez pas le temps et si vous considérez que c'est trop rapide et pas pratique de l'écrire, vous pouvez préparer la réponse, la remettre dans le registre et l'agrafer, elle aura autant de valeur que les autres. Je l'identifierai et la repérerai. D'ailleurs il y en a beaucoup qui ont été identifié comme ça.

MCB : Merci Messieurs dames, il est 22h48, on avait dit 22h30 mais il était nécessaire de faire un peu plus.

Henri Bernard Les prochaines permanences il en reste encore deux avant la fermeture proprement dite de l'enquête publique. Ca fait encore 3 semaines pour disposer du temps suffisant faire vos observations, ça paraît raisonnable.

MCB : merci messieurs dames.

Henri Bernard : merci pour votre participation à très bientôt

